

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 M. PIERRE ANDRÉ, commissaire
 Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES PROJETS DE RÉSERVE AQUATIQUE
DE LA RIVIÈRE MOISIE ET DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
DES LACS PASTEUR, GENSART ET BRIGHT SAND**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 8 juin 2005, 19 h
Hôtel Sept-Îles
451, avenue Arnaud
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 8 JUIN 2005	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
LA PRÉSIDENTE:	1

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD
GENEVIÈVE POMERLEAU, SANDRA HEPPELL

LABMAG SERVICES ET NATION NASKAPI DE KAWAWACHIKAMACH
PAUL F. WILKINSON, HECTOR BLAKE

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA RIVIÈRE MOISIE
DANIEL GIRARD, BERNARD LYNCH

PRODUITS FORESTIERS ARBEC
DAVID TRUDEL

ALMASSA BAIE TRINITÉ ET SCIERIE NORBOIS
GUY FORTIN

COMITÉ ZIP CÔTE-NORD DU GOLFE
GUY PARENTEAU

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Bonsoir! On reconnaît que ça prenait beaucoup, beaucoup de courage pour revenir avec le beau soleil. Ça va peut-être nous inciter à être plus efficaces encore pour aller voir son coucher de soleil, tout au moins. De toute façon, on est là pour travailler et essayer de trouver des éléments de rapprochement.

10 On continue sur la question des limites. Cet après-midi, il a beaucoup été question de la Ouapetec. Mais dans plusieurs mémoires, il est question aussi des lacs de tête, de l'approche du bassin versant, de la protection globale du bassin versant, de la protection de la zone du 0-30 km aussi, entre autres de l'agrandissement de la zone lac Pasteur. Pour ce dernier élément, ce serait peut-être préférable d'en parler lorsque nous serons à Port-Cartier.

15 Mais je vous invite aussi à parler des autres aspects qui ont été couverts dans les mémoires, donc les lacs de tête, le 0-30 km, la protection de la bande riveraine de 200 mètres, la Nipissis et la rivière à la Truite. Alors, on va vous entendre là-dessus tout à l'heure.

20 On a quitté cet après-midi et certains avaient des préparations de réponses ou des réponses en suspens. On va d'abord entendre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Mme MARILOU TREMBLAY :

25 Madame la présidente, je pense qu'on voulait simplement apporter les éléments qui pourraient être regardés dans, par exemple, une étude d'impact où il y aurait une aire protégée...

LA PRÉSIDENTE :

30 C'est ça, exactement.

Mme MARILOU TREMBLAY :

35 ... permanente, évidemment. Alors, je vais passer la parole à mon collègue Olivier Bérard pour qu'il réponde à cet aspect-là de la question.

LA PRÉSIDENTE :

40 Merci.

M. OLIVIER BÉRARD :

45 Donc, je vais juste rappeler un petit peu ce qu'on a dit aussi à Fermont. C'est les mêmes critères qu'on parlait justement d'un projet de pipeline ou de construction de route et comment le processus devrait fonctionner.

50 Donc, c'est sûr que pour des cas exceptionnels, après une évaluation rigoureuse de la part du ministère, un projet de construction pourrait être autorisé par le biais d'un décret gouvernemental, parce que ça prendrait une modification des limites de l'aire protégée en question. Puis ce régime d'exception pourrait s'appliquer aux projets ayant une importance sociale, économique ou autre qui devrait être démontrée.

55 Puis l'évaluation du ministère devra se baser sur un certain nombre d'éléments. Je vais les citer rapidement:

60 *Les contraintes et les effets néfastes du projet proposé sur le milieu naturel visé; la possibilité d'en assurer autrement la conservation; les conséquences d'une autorisation sur le maintien de la biodiversité de l'aire protégée et de la biodiversité du Québec; la disponibilité d'autres alternatives pour réaliser le projet proposé; la possibilité de modifier les méthodes ou les moyens envisagés, de réviser les étapes ou d'autres composantes du projet de manière à...*

LA PRÉSIDENTE :

65 Allez moins vite pour la sténographe.

M. OLIVIER BÉRARD :

70 Excusez.

75 *... au minimum ou de limiter toute dégradation de l'aire protégée concernée; les possibilités d'utilisation du secteur en cause à des fins autres que le projet proposé; les conséquences d'un refus pour le demandeur; également la présence d'une disproportion marquée entre les bénéfices escomptés par la préservation de la biodiversité de l'aire protégée par rapport au préjudice pouvant résulter d'une limitation ou d'une interdiction de réaliser le projet proposé.*

LA PRÉSIDENTE :

80 D'accord. Alors, c'est repris finalement de l'article 22 de la loi.

M. OLIVIER BÉRARD :

Oui. C'est inspiré de l'article 22, ce n'est pas l'article 22 qui s'applique en tant que tel.

85 Mais ce qu'on disait hier aussi, c'était dans la démarche du ministère de développer un protocole ou une démarche pour évaluer les projets de ce genre-là, les projets exceptionnels qui demanderont une dérogation finalement pour avoir une autorisation et un décret gouvernemental pour modifier les limites.

90 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.
Monsieur Wilkinson.

95 **M. PAUL F. WILKINSON :**

Oui. Est-ce que cela serait une procédure à part, quelque chose qui s'ajouterait au processus en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, audience du BAPE, etc.?

100 **LA PRÉSIDENTE :**

On va les laisser répondre.

Mme MARILOU TREMBLAY :

105 Comme on disait cet après-midi, en fait, non. Dans l'optique où il y a une étude d'impact qui serait nécessaire pour la réalisation d'un projet, à ce moment-là on ne dédoublerait pas la procédure. Alors, seulement, ces nouveaux critères-là s'ajouteraient dans l'analyse des projets.

110 **LA PRÉSIDENTE :**

Cependant, comme on a vu hier, si la partie du chemin de fer, le convoyeur, est considérée comme un article 22 et ne nécessite pas un décret, à ce moment-là cette démarche-là doit s'appliquer. Le 22 de la *Loi de la qualité de l'environnement*, l'article 22, comme vous l'avez inscrit dans votre tableau à la page 4 de votre mémoire.

115 Ça va? Alors, pendant que vous avez la parole...

M. PAUL F. WILKINSON :

120 Merci. Est-ce qu'on devrait donc conclure que dans le cas de notre pipeline, le secteur, la tranche de 30 km qui pourrait passer à travers la partie septentrionale du projet de réserve, que ça vaudrait mieux peut-être de prendre pour acquis qu'on devrait identifier un autre tracé?

En effet, sur la figure 3 de notre mémoire, nous avons déjà identifié un tracé de

125 remplacement de rechange. Est-ce que ce serait peut-être plus sécuritaire de miser sur le tracé de rechange?

LA PRÉSIDENTE :

130 On va laisser répondre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Mme MARILOU TREMBLAY :

135 En fait, je pense qu'effectivement, dans le cas où est-ce qu'on peut être à l'extérieur d'une aire protégée, c'est l'idéal et c'est ce qu'on préconise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

140 Maintenant, dans le cas particulier qu'on présente ici, je pense que ça vaut peut-être la peine de présenter une carte où est-ce qu'on voit qu'il y a quand même une réserve écologique aussi qui est présente à l'est. En fait, oui, excusez-moi, c'est une réserve écologique projetée qui est à l'est de la réserve aquatique projetée de la rivière Moisie.

LA PRÉSIDENTE :

145 Donc, ça, passer à travers une réserve écologique, c'est comme pas possible lorsque c'est déterminé.

Mme MARILOU TREMBLAY :

150 Effectivement. Au niveau, par exemple, s'il y a une gradation de protection, la réserve écologique effectivement a un niveau de protection plus élevé qu'une réserve aquatique.

LA PRÉSIDENTE :

155 D'accord.

M. PAUL F. WILKINSON :

160 Une de nos craintes était que les impacts négatifs sur l'environnement pourraient être plus importants si on passait à l'extérieur de la réserve aquatique.

165 J'ai expliqué cet après-midi que le principe qu'on a adopté est d'essayer de construire notre pipeline dans des habitats, emprises qui sont déjà perturbés. Donc, si on était obligés de construire en région territoire vierge, les impacts sur l'environnement pourraient être pires.

Mme MARILOU TREMBLAY :

170 En fait, comme on l'a expliqué hier à Fermont, dans le cas des projets de route, à l'heure
actuelle, il est encore temps de modifier les limites. Alors, s'il y a des projets justement qui
demandent à exclure actuellement, c'est mieux de le faire dans l'étape où est-ce qu'on est dans
une réserve aquatique projetée et qu'on est en consultation comme ça, que de le faire à partir du
moment où les limites sont finales.

175 Puis ça, il y a une ouverture de la part du ministère du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs de regarder ces aspects-là à l'heure actuelle.

M. PAUL F. WILKINSON :

180 Cela nous place dans une position un peu difficile. Nous avons déjà dit très clairement
que nous appuyons à 100 % le principe de créer des réserves aquatiques, des réserves de la
biodiversité.

185 On serait peut-être un peu réticents à demander que les limites soient modifiées à cause
de notre projet, parce que ça pourrait évidemment créer un précédent pour d'autres projets, n'est-
ce pas. Si on accepte de modifier les limites pour notre projet, pourquoi refuser un autre projet.

190 Ce que je trouve un peu encourageant, c'est que je crois, nous autres, on va passer à
l'est de la rivière Moisie et de la réserve, et je pense que ceux qui veulent que la réserve soit
agrandie s'intéressent beaucoup plus à certaines parties à l'ouest.

195 Mais tout de même, on veut être un bon citoyen. On aimerait bien avoir la liberté de
construire dans le corridor que nous avons identifié mais, en même temps, on ne veut pas nuire
aux efforts du gouvernement et des citoyens, citoyennes de bien protéger un environnement qui
est très précieux même à l'échelle mondiale.

Mme MARILOU TREMBLAY :

200 En fait, je pense qu'on pourrait ajouter ici quand même que, par exemple, s'il est
envisagé de passer dans le corridor du chemin de fer, le chemin de fer sera exclu
administrativement de l'aire protégée projetée.

205 Alors, à ce moment-là, on pourrait régler cette question-là de cette manière-là. Mais
effectivement, je pense qu'il y a une analyse à faire plus exhaustive de toutes les composantes qui
vont entrer dans ce projet-là, par exemple.

Je vais laisser mon collègue François Brassard.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

210

Oui, bonjour. Tout simplement ajouter aussi que c'est le même principe pour les lignes de transport électrique qui, au statut final, vont être exclues administrativement. Donc, ça fait un autre endroit là.

LA PRÉSIDENTE :

215

220

Ce qu'on a compris hier, de toute façon, c'est une question de gros bon sens qui s'applique. Dans le cas d'un projet qui serait assujéti, s'il y a une commission environnementale, c'est certain que c'est toujours préférable d'arriver avec des options pour démontrer que justement l'option de moindre impact a été retenue. À ce moment-là, c'est un décret qui autorise le projet en toute fin de parcours et le décret couvre autant l'aspect évaluation environnementale du projet global que le passage à l'intérieur d'une aire protégée.

225

Maintenant, comme on a vu hier aussi, l'ouverture du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs était à l'effet que si des projets sont présentés d'ici un an, un an et demi avec des tracés, par exemple, pour des projets d'infrastructures linéaires: routes, chemins de fer, lignes hydroélectriques, et que ces projets-là ne nécessitent pas un processus d'évaluation et d'examen des impacts allant jusqu'au décret, bien, ce serait préférable à ce moment-là que la démarche se fasse dans cette année et demie là de parcours du projet.

230

C'est à peu près la synthèse, je pense, que vous aviez apportée hier.

Mme MARILOU TREMBLAY :

235

Oui, c'est exact.

M. PAUL F. WILKINSON :

240

Nous allons commencer notre programme d'information et de consultation dans un proche avenir. Nous avons déjà dressé la liste de tous les intervenants de la région et je crois que tous vos organismes ont été consultés. Nous avons eu une réaction très, très positive. Donc, évidemment, on aimerait bien débattre cette question évidemment avec le gouvernement, mais également avec les organismes qui s'occupent de la protection du territoire.

245

Quelques questions ont été posées juste avant la fin de notre séance cet après-midi. Premièrement, s'il y a des exemples de pipeline dans l'emprise d'un chemin de fer et, si oui, quelle a été l'expérience par rapport aux effets des vibrations sur le pipeline.

J'ai parlé avec notre directeur de projet, qui m'a dit qu'il n'est pas au courant d'un

250 exemple d'un pipeline situé dans l'emprise d'une voie ferrée, mais il y a beaucoup d'exemples de
voies ferrées qui traversent des pipelines. Il va faire des recherches. Mais il me dit que le pipeline
serait conçu de façon à résister aux vibrations si le pipeline est effectivement à proximité de la
voie ferrée. Évidemment, le pipeline sera conçu afin de résister à des tremblements de terre, etc.

255 La question a été posée aussi si les chemins forestiers, routes forestières pourraient
traverser le pipeline. Encore une fois, il semble que la réponse est affirmative et il n'y aurait pas
de problème. Il y aurait peut-être lieu d'installer un ponceau. Le principal danger serait, si les
chemins forestiers sont déblayés en hiver, le danger serait que le pipeline pourrait geler.
Normalement, on essaierait d'enfouir le pipeline à une profondeur de un mètre. Mais si jamais il y
260 a une traversée par une route forestière, ça serait préférable d'avoir à peu près trois mètres
d'isolation de couverture.

Troisièmement, monsieur Parenteau, je pense, a posé la question, si on traverse par
exemple la rivière Moisie au-dessus de la rivière, est-ce que le pipeline serait à double coque, à
265 double paroi? Apparemment, la réponse est oui.

Et selon notre directeur de projet, c'est monsieur Dean Journeaux – aucun lien de parenté
par contre – le principal danger, la principale crainte serait du vandalisme, que quelqu'un veut
vérifier si, en tirant sur le pipeline, on est capable de le percer. Malheureusement, ça s'est déjà
270 produit assez régulièrement. Je pense que c'était en Alaska, pas au Québec. Mais tout de
même, je ne sais pas si tous les Québécois sont toujours plus sages que les Alaskains. Ça se
peut que oui, mais ce n'est pas garanti. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

275 Monsieur Wilkinson répondait aux questions, je pense. S'il y en a d'autres questions à ce
sujet, bien sûr, elles sont les bienvenues. Oui, allez-y.

M. DANIEL GIRARD :

280 Question d'information. Au niveau du pipeline comme tel, la largeur que vous avez besoin
de protection, parce que vous aviez parlé à un moment donné de 1 km de protection de largeur,
mais c'est quoi exactement la largeur minimale que vous avez besoin pour la protection de votre
pipeline?

285 **M. PAUL F. WILKINSON :**

Nous avons, aux fins de nos études, nous avons retenu un corridor d'une largeur d'à peu
près 1 km. Monsieur Blake pourrait peut-être répondre, mais je pense que l'emprise du pipeline
290 serait juste, quoi, de 10, 15 mètres, quelque chose comme ça?

M. HECTOR BLAKE :

295 Je pense que le *right of way* ou la largeur d'un chemin de fer se trouve à plusieurs... peut-être à 2 ou 300 mètres, puis c'est dans ce corridor-là que ce sera acceptable, sous terre, 1 mètre, 4 pieds.

M. PAUL F. WILKINSON :

300 La largeur du pipeline serait de 20 à 23 pouces. Donc, ce n'est pas énorme. Le pipeline normalement serait enfoui. Donc, l'emprise serait vraiment très, très étroite.

M. HECTOR BLAKE :

305 La grosseur comme telle, ce sera entre 18 pouces et 24 pouces. Ça, c'est gros de même.

LA PRÉSIDENTE :

310 Est-ce que ça nécessitera l'utilisation de phytocides ou de produits pour entretenir l'emprise? Comment est entretenue une telle emprise? Est-ce par coupe mécanique?

M. HECTOR BLAKE :

315 Le pipeline, le tuyau, un coup installé, un coup sur place, ça va transporter une boue dedans, une boue de 70 % poudre. C'est le minerai de fer avec 30 % de l'eau. Il n'y a pas d'entretien à faire, excepté s'assurer que le matériel en dedans ne gèle pas.

LA PRÉSIDENTE :

320 D'accord, mais par-dessus. C'est enfoui le pipeline à ce moment-là?

M. HECTOR BLAKE :

325 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

330 Au-dessus du pipeline, est-ce que vous êtes obligés d'entretenir l'emprise pour éviter que des arbres poussent, comme une ligne d'Hydro-Québec, par exemple?

M. HECTOR BLAKE :

Probablement.

335

LA PRÉSIDENTE :

En tout cas, ce sera couvert par... j'imagine que ça va être évalué publiquement, que vous allez faire...

340

M. PAUL F. WILKINSON :

J'essaierai de contacter notre gérant de projet, je pourrai peut-être donner une réponse définitive à cette question ce soir. Donc, je prends deux minutes, trois minutes pour l'appeler.

345

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

350

M. DANIEL GIRARD :

De façon complémentaire, madame la présidente, est-ce qu'il serait possible d'envisager que le pipeline – il n'aura pas le choix de traverser la rivière Moisie, on le comprend – mais est-ce que ce serait possible d'envisager que le pipeline ne longe pas toute la partie de la rivière Ouacuno, Nipissis, Moisie, qu'il soit vraiment à l'extérieur?

355

On sait déjà qu'il y a des impacts par le chemin de fer qui est là. Ajouter un pipeline, on ne sait pas qu'est-ce que ça va donner à long terme, mais est-ce que c'est possible de penser peut-être d'y faire suivre la ligne provenant de Churchill, qui est beaucoup plus éloignée de la rivière, pour justement avoir le minimum d'impact au niveau de la rivière?

360

M. HECTOR BLAKE :

Ce sera probablement une alternative dans les estimés qui vont se faire pendant l'étude de faisabilité.

365

M. PAUL F. WILKINSON :

Nous sommes aussi en train d'étudier un site pour l'usine de bouletage à l'est de la rivière Moisie. En effet, nous avons confié un mandat à une firme spécialisée d'évaluer les conditions de *fog* et de vent à deux sites à l'extérieur de la baie de Sept-Îles, aussi près de la réserve Mani-Utenam, deuxième site à l'est de l'estuaire de la Moisie. Donc, normalement, nous aurons le rapport d'ici à peu près 10 jours. Donc, il y a une possibilité qu'on pourrait même éviter de traverser la Moisie.

375

LA PRÉSIDENTE :

380 De toute façon, la transparence va être requise dans ces études-là, sûrement. Il va avoir beaucoup de questions de la région. On ne veut pas faire l'étude ici d'une autre commission qui pourrait avoir à étudier ce projet-là de façon particulière. Mais ce qu'on entend, là, c'est des préoccupations qui devront certainement être prises très sérieusement en considération.

M. PAUL F. WILKINSON :

385 C'est pour cette raison que nous entendons débiter notre programme d'information, de consultation dès cet été pour qu'on puisse donner à tous les intervenants concernés tout le temps nécessaire pour réfléchir, pour échanger avec nos spécialistes, etc.

390 Je devrais peut-être ajouter que cela est loin d'être certain que le gouvernement de Terre-Neuve-Labrador acceptera qu'on fasse le bouletage au Québec. L'article 31 de ce qu'on appelle le *Mineral Act* du gouvernement de Terre-Neuve-Labrador, dit que le Conseil des ministres, le lieutenant-gouverneur en conseil peut exiger que ce qu'ils appellent la production primaire soit faite au Labrador. Ça veut dire que le gouvernement pourrait exiger qu'on fasse le bouletage au Labrador.

395 Selon nos études, le projet ne pourrait pas être rentable. Mais depuis l'élection du gouvernement conservateur, le gouvernement de monsieur Dany Williams, il prend très au sérieux cette question. Donc, nous sommes en train de refaire nos calculs sur la rentabilité du projet si on était obligés de faire la production primaire au Labrador.

400

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. D'autres questions sur cet aspect? Ça va? D'autres gens demandent la parole? Monsieur Trudel.

405

M. DAVID TRUDEL :

Bonjour. Je reviens faire mon épicerie.

410 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. DAVID TRUDEL :

415

Je reviens avec ma liste. Mon intervention va porter plus sur la compilation

d'informations qui ont été amenées par monsieur Ferguson, monsieur Lynch et madame Heppell. C'est peut-être des réponses à leurs questions ou, en tout cas, peut-être que ça vous aider à mieux comprendre un peu la problématique.

420

Monsieur Ferguson vous invitait à monter voir le bassin de la rivière Ouapetec en hélicoptère ou en hydravion ou peu importe, puis de redescendre peut-être par nos chantiers pour voir qu'est-ce qui s'était fait sur nos chantiers. Moi, je vous dirais: allez-y, allez-y voir, puis quand vous passerez par-dessus nos chantiers, j'aimerais ça peut-être vous expliquer certaines contraintes auxquelles on a fait face dans certaines situations.

425

Puis j'aimerais aussi vous amener dans les chantiers qu'on opère depuis ce printemps. Parce que depuis ce printemps, on a changé d'entrepreneur. C'est un entrepreneur qui est... je crois que c'est le plus gros entrepreneur au Québec qui est certifié ISO 14 001, puis on a des grosses démarches d'entreprise avec eux autres pour améliorer nos opérations forestières.

430

Puis pour rassurer monsieur Ferguson, c'est ça, c'était de dire... tantôt, il parlait de grosses machineries qui allaient tout saccager en descendant dans le coin de la rivière Ouapetec. On est en train de mettre sur place des mécanismes de coupe partielle. Cet été, normalement, on devrait être une des premières compagnies au Québec à mettre en application at large des principes de coupe avec protection des petites tiges marchandes, non pas se limiter à des petites superficies mais l'appliquer dans tous les peuplements potentiels.

435

On a des recherches qu'on va développer cet été aussi au niveau des coupes de jardinage dans la forêt résineuse. C'est toutes des premières qui ne se sont jamais faites ailleurs au Québec. Puis c'est toutes des interventions qui minimisent les impacts au niveau des sols et au niveau des opérations forestières.

440

De plus, on est en train de convertir la majeure partie de nos équipements aux équipements multifonctionnels, qui sont reconnus pour avoir un impact beaucoup moindre sur l'environnement que les équipements d'abatteuse conventionnelle. Par contre, on n'a pas le choix d'en garder certaines, parce qu'il y a des peuplements où est-ce que le bois est plus petit, où est-ce que ce n'est pas rentable d'aller avec les multifonctionnels. À ce moment-là, on pratique d'autres coupes à rétention variable.

445

450

Je pourrais vous étaler toutes les coupes qu'on va faire et qu'on est en train de mettre en place dans notre plan de protection au niveau du caribou. Mais c'est quand même quelque chose qui ne s'est jamais vu sur le territoire avant. Ça fait que je vous inviterais. J'aimerais ça que vous veniez voir ça aussi avec nous si vous pouvez. À la limite, je vais essayer de vous amener des photos, des images satellite. On a un paquet de documents qu'on pourra vous présenter, qui vont vous éviter un voyage de peut-être 5 à 6 heures en forêt, malgré que ce serait très intéressant.

455

LA PRÉSIDENTE :

460

Oui, c'est ça. Mais c'est surtout que notre Code de déontologie ne nous le permet pas.

M. DAVID TRUDEL :

465

Si on amène un autobus?

LA PRÉSIDENTE :

470

Ça, ce serait mieux.

M. DAVID TRUDEL :

Il faudrait que j'en parle à mon patron.

475

LA PRÉSIDENTE :

Mais c'est ça, est-ce que ce serait possible d'avoir des photos? On pourrait à ce moment-là faire profiter tout le monde.

480

M. DAVID TRUDEL :

Je sais qu'il y a plusieurs personnes, plusieurs intervenants qui ont pris des photos. Je vais essayer demain, en avant-midi... je comptais venir pour la présentation des mémoires demain matin, sauf qu'on me dit que je pourrai quand même intervenir par la suite sur les faits.

485

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

490

M. DAVID TRUDEL :

À ce moment-là, peut-être que, demain avant-midi, je prendrai du temps pour rapatrier un peu les photos qui ont été prises sur notre territoire des interventions qu'on a commencé à faire ce printemps. Parce qu'on a mis en place un programme assez agressif de correctif de nos interventions forestières avec le nouvel entrepreneur. Ça, c'était le premier point.

495

LA PRÉSIDENTE :

500

D'accord. Je vais continuer sur la question des photos. Ce serait utile, nous pensons, d'avoir des photos de la Ouapetec. Si des gens en ont, c'est un appel à tous, si vous en avez

des photos, on aimerait bien les avoir. On va les mettre sur le site à ce moment-là.

505 Je suis convaincue qu'il y a des pêcheurs qui ont déjà pris des bonnes photos de cette rivière. En tout cas, ce n'est pas nécessaire que ce soit demain matin, mais d'ici deux semaines, trois semaines, ce serait bien utile pour nous.

M. DANIEL GIRARD :

510 À cause que la majorité des pêcheurs qui vont dans ces secteurs-là, donc ce sont des clients de la pourvoirie Moisie-Ouapetec, ils sont en embarcation. Ils sont sur le bord de la rivière. Donc, on n'a pas vraiment une vue d'ensemble de la rivière Ouapetec. Donc, ça prendrait vraiment des photos aériennes pour pouvoir évaluer vraiment tout le potentiel, les montagnes et tout ce qu'il y a aux alentours de ça.

515 Des photos de pêcheurs, il y en a sûrement, mais des prises très, très restreintes qui ne donnent pas vraiment un bel ensemble du tableau.

LA PRÉSIDENTE :

520 D'accord. On ne vous demande pas...

M. BERNARD LYNCH :

525 Je peux vous dire que c'est assez difficile aussi d'avoir les photos de la rivière Ouapetec. J'ai travaillé là, moi, quelques étés quand j'étais étudiant et c'est une rivière qui est quand même très peu fréquentée. Il y a quelques pêcheurs à tous les jours qui vont pêcher dans ce secteur-là, mais il y a une grande partie qui est inaccessible, parce que c'est vraiment une petite rivière où il est très difficile de naviguer, d'où notre crainte qu'il y ait beaucoup d'impacts parce que c'est vraiment une rivière à petit débit avec pas beaucoup de profondeur d'eau.

530 En tout cas, d'avoir des photos représentatives, c'est assez difficile. C'est surtout des photos aériennes qui seraient plus faciles pour avoir une vue d'ensemble de la rivière.

LA PRÉSIDENTE :

535 Monsieur Trudel.

M. DAVID TRUDEL :

540 Demain matin encore, si j'ai le temps ou, au pis-aller, je les amènerai peut-être vendredi, je regarderai voir si on n'a pas des photos aériennes de ce territoire-là. Je ne garantis pas du caractère récent de ces photos-là. Ça peut être des photos peut-être qui datent du deuxième décennal, donc dans les environs de 87, 88, sauf que ça donne quand même un

aperçu du territoire qui ne devrait pas avoir énormément changé depuis.

545

Je ferais peut-être juste une mise en garde au niveau de l'ensemble des intervenants. C'est qu'un bassin de bois vierge, c'est toujours beau. Puis je pourrais amener d'autres photos d'autres bassins similaires dans le territoire. Je vais essayer d'en amener pour vous montrer aussi c'est quoi les différences.

550

M. BERNARD LYNCH :

Pour rassurer monsieur Trudel, je peux vous dire qu'on a des photos des fois de la rivière Moisie dans le bas même juste à l'extérieur de la réserve aquatique projetée, qui datent de 1945, et c'est encore comme... ça se ressemble beaucoup. Donc, je suis sûr que ses photos de 87 seraient encore très représentatives.

555

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

560

M. DAVID TRUDEL :

Oui, mais comme je dis, je vais essayer de les amener. Ça, ça m'amène à parler de mon deuxième point par rapport aux différenciations entre les bassins.

565

Nous, quand on fait un constat, qu'on dit que c'est plein de vieilles forêts dans le bassin de la rivière Ouapetec, le constat qu'on fait, nous, sur l'aire commune 94-20, c'est que c'est plein de vieilles forêts qui sont dans le même âge. Ça rejoint un peu ce que monsieur Fortin disait tout à l'heure. Les analyses du territoire disent que la récurrence des feux, ça veut dire que le territoire serait brûlé à un moment endroit entre 5 et 800 ans. Ça veut dire que les arbres qui sont là se régénèrent d'une façon... on appelle ça des trouées ou des perturbations mineures.

570

Il y a certaines perturbations majeures qui passent. On en voit. Quand on regarde les images satellite de la rivière Moisie, on voit que c'est un bassin, au contraire de ce qui a été avancé, c'est un bassin qui a été très perturbé par les feux et des feux qui sont moyennement récents, donc en bas de 50 ans.

575

Sauf que quand c'est moyennement perturbé, c'est une forêt qui va se régénérer par arbre, par pied d'arbre qu'on appelle. S'il y a un arbre qui tombe, il y a quelques arbres qui poussent, puis il y en a un qui ressort au bout en haut. C'est pour ça que nos interventions en milieu forestier tendent à imiter ce processus-là, en faisant des coupes partielles et des coupes à rétention variable. Je précise un peu c'est quoi parce que c'est des termes bien techniques là.

580

585 Coupe à rétention variable, ça veut dire qu'on récolte certaines proportions d'arbres et il y a certaines grosseurs ou hauteurs d'arbres ou âges d'arbres qu'on va laisser sur le territoire afin de garder un aspect de forêt irrégulière comme on retrouve sur notre territoire.

590 Ça, ça amène aussi, je voulais amener ce phénomène-là pour répondre à madame Heppell qui était venue tout à l'heure en avant, qui disait que le meilleur moyen de protéger le caribou, c'était encore les aires protégées. Je ne partage pas son point de vue, parce que je pense que la planification qu'on fait, on s'entend avec la Faune, on s'entend avec la majorité des intervenants du milieu là-dessus, que notre planification devrait être adaptée.

595 C'est sûr que c'est encore à l'essai, sauf qu'il y a des grands témoins qui vont nous permettre, le cas échéant où est-ce que ça ne respecterait pas le caribou, de ne pas nuire au caribou forestier. À ce moment-là, si on se rend compte que ça ne respecte pas, il y aura peut-être d'autres essais et, éventuellement, peut-être qu'on en viendra à mettre ça en réserve. Mais pour l'instant, il y a des essais où est-ce que tout le monde s'entend là-dessus.

600 Puis ce que je veux amener par là, c'est que si on met en réserve une aire protégée dans l'optique de protéger du caribou forestier, qui représente à peu près son domaine vital, et qu'il y a un grand feu qui passe, comme c'est le cas dans le bassin de la rivière Moisie – je pourrai vous montrer des images satellite demain aussi par rapport à ça – bien, ce qu'on va trouver, c'est 605 qu'en dehors de l'aire protégée, il va avoir des coupes forestières qui vont être autorisées au même titre que les autres coupes ailleurs sur le territoire, et à ce moment-là, là on va avoir un effet de dire «il n'y aura plus d'habitats pour le caribou», plus que de dire qu'on essaie de faire une rotation et de conserver toujours dans le temps un milieu propice pour le caribou.

610 La température des cours d'eau de monsieur Lynch, ça, tantôt, monsieur Gingras a parlé pour... peut-être que monsieur Plamondon pourra amener des informations là-dessus vendredi. Je le seconde là-dedans aussi.

615 Ma dernière intervention, c'est par rapport à la récupération du bois du bassin de la Sainte-Marguerite par rapport aux gens de l'APRM, les commentaires qui ont été faits. Je veux que Produits forestiers Arbec, anciennement Uniforêt, se dissocie de ça, dans le sens qu'on ne veut pas être imputés pour les décisions du gouvernement et les décisions des sociétés d'État qui ont été prises.

620 Dans le contexte où est-ce qu'ils avaient deux ans pour aller récupérer le bois, si on considère qu'on avait un accès central à faire et qu'un kit de machineries crée en été à peu près 300 mètres de construction de chemins par jour, considérant la longueur de la rivière Sainte-Marguerite, je crois que ça aurait été impensable de récupérer ça parce que, de toute façon, il n'y avait pas d'autres accès que par le sud, en montant.

625

LA PRÉSIDENTE :

630

Dans le fond, c'est aussi une question de temps qui n'était pas suffisant pour les entreprises forestières pour aller récupérer les grandes surfaces. Ça doit être pris en considération.

M. DAVID TRUDEL :

635

Sûrement, sûrement, parce qu'ils ont quand même des échéanciers assez serrés à respecter. Sauf que ça, c'est hors de notre pouvoir.

LA PRÉSIDENTE :

640

Non, mais ça reste dans notre tête comme commission quand on étudiera d'autres projets hydroélectriques avec inondation de bassin.

M. DAVID TRUDEL :

645

C'est sûr que c'est eux qui décident le caractère économique de savoir si le bois peut être cherché ou pas. À ce moment-là, s'ils jugent que le bois est trop loin, est trop court, je ne peux pas m'avancer là-dedans, ce n'est pas mon domaine. Sauf que ce que vous venez d'annoncer là, moi, je le comprends de la même façon que vous.

LA PRÉSIDENTE :

650

D'accord. Ça veut dire qu'un projet d'une telle envergure, il s'agit qu'ils s'y prennent suffisamment tôt.

M. DAVID TRUDEL :

655

Oui, tout dépendamment des accès. S'il y a plusieurs accès pour arriver à un bassin, c'est simple parce que tu peux partir des équipes de construction de chemins dans plusieurs directions. Donc, ça avance deux, trois, quatre, cinq fois plus vite que dans le cas où est-ce qu'on était là. Quand t'as un axe de construction de chemin, tu peux juste mettre un kit de machinerie qui va avancer à 300 mètres par jour. T'es limité à ça.

660

LA PRÉSIDENTE :

665

Mais là, on le regarde juste sur l'aspect théorique, parce qu'on ne fait pas le procès du passé, plutôt regarder quelles sont les expériences qui peuvent nous servir pour l'avenir.

M. DAVID TRUDEL :

670 Je suis entièrement d'accord avec vous. Mais c'est parce que j'avais l'impression de me
faire faire un peu mon procès quand ce n'était pas de ma faute. C'est pour ça que je voulais
mettre ça au clair là.

LA PRÉSIDENTE :

675 D'accord.

M. DAVID TRUDEL :

680 Ça complète l'intervention que j'avais à faire.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Gingras.

685 **M. DONALD GINGRAS :**

690 Oui. Les explications de monsieur Trudel sont bonnes dans le cas du bassin
hydroélectrique Sainte-Marguerite, mais c'est plus vraiment une question à un moment donné,
une décision économique, à savoir que pour récupérer certains secteurs vraiment plus
inaccessibles où il y aurait construction de chemins importants avec tous les frais que ça entraîne,
bien, la décision a été prise compte tenu des coûts pour Hydro-Québec, et donc des
contribuables, de ne pas procéder à la récupération dans le cas du bassin Sainte-Marguerite 3.

695 Il y avait aussi une question d'échéancier. C'était serré. Quoique si on considère
seulement le temps, c'était faisable. Mais dans le domaine des opérations forestières, plus on va
vite, plus à un moment donné ça coûte cher. Il faut accélérer certaines choses et ça coûte plus
cher. Mais c'était essentiellement une question économique.

700 Pour le deuxième aspect, s'il faut s'y prendre à l'avance pour récupérer les bois comme,
par exemple, dans le cas du projet hydroélectrique de la rivière Romaine pour lequel peut-être il
va y avoir... bien, sûrement il va y avoir des audiences si Hydro-Québec décide d'aller de l'avant
avec le projet. Je dirais que, dans un cas comme ça, c'est impossible de commencer la
récupération avant d'avoir le décret gouvernemental autorisant les travaux. Donc, il faut attendre
le décret.

705 Et une fois que le décret est fait, bien, on commence les travaux, dont la récupération, et
on est toujours avec un délai limite. Parce que Hydro-Québec, une fois qu'ils commencent les
travaux, bien, c'est la construction du chemin d'accès, la récupération du bois et les autres

710 travaux en parallèle, dont la construction des infrastructures pertinentes au complexe hydroélectrique lui-même.

LA PRÉSIDENTE :

715 D'accord. C'est à suivre.

M. DANIEL GIRARD :

720 Peut-être un petit commentaire. Avec le temps que ça a pris pour mettre en place le barrage, on aurait probablement eu le temps de récupérer tout le bois. Parce qu'à la vitesse que ça va présentement, ce n'est pas sûr que l'électricité va sortir au moment où est-ce qu'il était prévu, on est déjà quatre ans en retard.

LA PRÉSIDENTE :

725 D'accord. Alors, on est dans un tout autre ordre d'idées, mais ça aide les réflexions pour le futur. Prenons ça comme ça.

M. DANIEL GIRARD :

730 J'aurais une question pour les forestières. Parce que cet après-midi, on a eu des interventions de la part principalement de l'intervenant qui était à côté de moi au niveau économique de Port-Cartier, qui dit que: «Il n'y a pas de problème. On a une rivière à saumon, nous, à Port-Cartier. Il y a un chemin d'accès. Ça devient même un attrait touristique. C'est intéressant pour les visiteurs, pour le tourisme.»

735 Nous, on n'a rien contre ça, mais quand on va faire une ouverture de territoire dans un secteur comme la rivière Ouapetec en passant par le barrage SM-3, parce que la route d'accès va être par SM-3, on calcule à peu près que ça va prendre 140 km, 150 km pour se rendre dans le bassin de la Ouapetec, la protection de ce nouveau secteur-là, l'accessibilité que ça va avoir
740 donnée, on sait que le saumon arrive dans le secteur de la rivière Ouapetec à la fin juin, début juillet, la protection devra s'effectuer jusqu'à la fin octobre, début novembre. Les coûts qui ont été évalués, par rapport à la protection de la ressource comme telle, pour les organismes en place, c'est aux alentours de 80 000 \$ par année.

745 J'aimerais savoir de la part des forestières s'ils sont prêts à s'engager, si jamais ils ouvraient cette partie du territoire, à défrayer des coûts aux alentours de 80 000 \$ par année, indexé au coût de la vie ad vitam aeternam, tant que le territoire sera ouvert.

LA PRÉSIDENTE :

750 On a une réponse? Deux réponses? Est-ce que vous voulez vous concerter?

M. DAVID TRUDEL :

755 Je ne crois pas qu'on ait besoin de se concerter. On va peut-être se concerter après, par exemple.

760 Moi, ce que je répondrais à monsieur Girard là-dessus, c'est que c'est une question que j'ai déjà soulevée à mes patrons, peut-être pas de dire qu'on assumerait l'entière responsabilité de ça, mais qu'il pourrait avoir peut-être un partenariat public-privé ou avec les divers intervenants du milieu là-dessus pour l'élaboration de la guérite et peut-être d'avoir un agent de conservation de la faune qui ferait le contrôle des accès, sans nécessairement limiter le territoire parce que c'est un territoire public, mais au moins de contrôler, savoir s'il y a du monde qui redescend avec du saumon ou pas ou ces choses-là et peut-être vérifier même un peu dans le bassin.

765 C'est une question qu'on a soulevée. On n'a pas encore eu de réponse. Sauf qu'à ce niveau-là, je vous dirais que si on a une ouverture à ne pas geler le bassin de la rivière Ouapetec, je crois que c'est des genres d'alternatives qu'on peut regarder tout le monde ensemble. Puis on n'est pas fermés du tout à ça, même qu'on est très ouverts.

770 Ça complète pour notre part.

M. GUY FORTIN :

775 Oui. De notre côté, nous, Scierie Norbois, notre intérêt là-dedans, c'est vraiment l'effet de la possibilité forestière. Scierie Norbois, on ne prévoit pas opérer comme tel dans le bassin de la rivière Ouapetec ou dans ces secteurs-là, c'est pour ça que je ne m'avancerai pas là-dessus là. Mais notre intérêt sur le projet, c'est vraiment l'impact sur la possibilité forestière de l'aire commune. Au niveau opération, ce n'est pas nous qui opérons là, c'est plus Produits forestiers Arbec. Ça va.

M. BERNARD LYNCH :

785 Étant impliqué depuis plusieurs années dans la Fédération des gestionnaires de la rivière à saumon du Québec, je peux vous informer que le gouvernement du Québec, depuis plus de dix ans, s'est complètement désengagé de la protection des rivières à saumon.

790 On a entendu à la première partie des audiences les agents de conservation nous dire – je vous le dis de mémoire, là, je ne voudrais pas dire un mauvais chiffre – je pense qu'ils sont 6 pour le territoire sur le Côte-Nord, en tout cas le territoire de Sept-Îles et des environs, ce qui est très peu d'effectifs.

Nous, à la ZEC de la rivière Moisie, on s'occupe d'engager des gardiens pour la ZEC,

795 des assistants de la conservation de la faune qui font leur cours avec les habits bruns, comme je les appelle, les agents de conservation, et c'est essentiellement eux qui assurent la protection sur le territoire du bas de la rivière.

800 L'année passée, le gouvernement du Québec a mis zéro cenne dans la protection des rivières à saumon du Québec. Aucune rivière a reçu un sou du gouvernement, alors que l'année d'avant, il y avait eu, je pense, une somme de 200 000 \$ pour un peu plus de 30 rivières à saumon, ce qui est un placebo.

805 Cette année, avec la Fondation de la faune du Québec, le gouvernement du Québec et la Fédération québécoise pour le saumon atlantique, je pense, il y aura une somme de 100 000 \$, ce qui représente moins de 3 000 \$ par rivière. C'est vraiment un placebo. On ne pense pas pouvoir protéger une rivière comme la Ouapetec si jamais il y avait une ouverture de territoire. Et c'est des coûts qui sont énormes en protection.

810 Si on pense juste aux déplacements à partir de Sept-Îles ou de Port-Cartier même pour se rendre là, on parle de... c'est 60 milles au nord de Sept-Îles, la rivière Ouapetec. C'est quand même du chemin juste pour se rendre sur les lieux de travail. C'est des coûts énormes.

815 Et je ne pense pas que des organismes à but non lucratif comme nous, qui avons l'obligation du gouvernement du Québec d'assurer une accessibilité à la population en général de pêcher, qu'on devrait demander à la population d'augmenter les tarifs journaliers de pêche pour pouvoir protéger une rivière comme la rivière Ouapetec parce qu'il y a eu un accès par les forestières.

820 S'il y a de la protection à faire dans un endroit comme celui-là, il m'apparaît important que c'est la compagnie qui fait des profits qui devrait assumer les coûts totaux de la protection.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

825 Peut-être dans la suite, foulée de cette question de monsieur Lynch, j'aimerais adresser une question au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

830 La question: est-ce que vous êtes au courant d'étude sur l'impact de l'ouverture de chemins forestiers sur le braconnage ou sur l'utilisation des ressources naturelles? Est-ce que, effectivement, il semble que dans la majorité des cas l'impact soit négatif et que le braconnage soit accru, ou si ça demeure en général sous contrôle?

Mme MARILOU TREMBLAY :

835 Je vais laisser mon collègue, François Brassard, répondre à cette question-là.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

840 Oui, monsieur le commissaire. En fait, c'est un classique de conservation, le cas qu'on a. Aussitôt qu'on fait une route qui donne accès à un territoire, il y a davantage de personnes qui fréquentent; les taux de pêche augmentent; les taux de chasse augmentent aussi.

845 Est-ce qu'il y a du braconnage? Ça, c'est une autre question. C'est une question d'illégalité. Donc, on peut soupçonner qu'il peut y avoir du braconnage, surtout quand il y a des ressources très convoitées.

Alors, ça a été documenté non seulement au Canada, mais dans plusieurs pays dans le monde et ce serait facile de vous fournir des études sur ça si vous en avez besoin.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

850 Peut-être du côté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, est-ce qu'il y a des choses à ajouter? Madame Labonté, monsieur Barnard?

M. FRANÇOIS BARNARD :

855 Oui. Moi, je ne travaille pas pour le service de la protection de la faune. Il y avait monsieur Desjardins qui était ici dans la première partie, qui pourrait peut-être mieux répondre que moi. Mais tout ce que je peux répondre, c'est de renchérir ce que monsieur Brassard vient de mentionner, c'est une évidence.

860 On l'a vu avec l'accès qui vient d'être créé avec le barrage SM-3, il y a beaucoup de camps de villégiature qui ont été construits. L'accès au territoire est devenu monnaie courante pour les gens de Sept-Îles qui ont fréquenté ce territoire-là. Alors, c'est évident qu'il y a des pressions qui s'exercent à ce moment-là.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Trudel.

M. DAVID TRUDEL :

875 Excusez-moi. J'avais un petit tic de doigt, moi, je pense. Je peux vous amener un élément qui a déjà été... ça, c'est un élément nouveau que je n'ai jamais parlé à mon patron, il va falloir que je valide. Je vous amène ça à titre informatif, à titre d'exemple aussi qui peut être amené dans le cas d'une ouverture de territoire.

Oui, on parle qu'il y a un nombre d'intervenants supérieurs qui va fort probablement utiliser ce territoire-là. Sauf que si on a des pourvoiries à droits exclusifs, normalement il n'est

pas supposé d'avoir de pêche là autre que ces pourvoies-là.

880

Ce qui s'est déjà fait ailleurs, dans d'autres cas – je vais parler par mon expérience chez Kruger en Abitibi, j'ai passé là pendant un an et demi – un des éléments qu'on avait eu comme discussion avec les gens du milieu, c'était de former nos contremaîtres qui circulent tous les jours sur le territoire de façon régulière, puis certains même entrepreneurs qui pouvaient se porter

885

comme volontaires dans le projet, à avoir des formations pour identifier des espèces menacées, pour être capables d'arriver sur le territoire et de voir, de constater des points d'observation de différentes espèces qui étaient menacées.

Je ramène ça un peu dans le contexte du braconnage. C'est évident que durant la période où est-ce qu'on va être là, on va avoir une présence qui va être très active. À ce moment-là, je pense qu'on pourrait avoir un point de vue beaucoup plus important que les agents de conservation de la faune. Il s'agirait juste de déterminer une responsabilité que nos contremaîtres pourraient avoir et de s'impliquer là-dedans. Je pense qu'au niveau de la certification forestière et environnementale, ça cadrerait directement là-dedans.

890

895

À ce moment-là, on pourrait même faire peut-être baisser les cas de braconnage. Parce que nous, dans notre tête, vous l'avez probablement vu dans notre mémoire, ce qu'on pense, c'est qu'il y a déjà du monde qui font du braconnage. Quand l'accès est par hydravion, c'est dans un secteur isolé, il n'y a rien qui t'empêche de pognier deux, trois saumons, à part ton guide ou des choses comme ça.

900

On a déjà vu, nous, en arrivant, en ouvrant un territoire, arriver sur des lacs où est-ce qu'on se ramasse avec des cuisses de caribou, des panaches d'orignal et un paquet d'affaires dans des cours d'eau ou dans des lacs. C'était uniquement accessible par hydravion. Il y en a du braconnage qui se fait dans ces coins-là aussi.

905

Ça fait que si on ouvre le territoire et qu'on a une présence active, en plus qu'on a un partenariat avec le public ou les intervenants du milieu pour faire de la surveillance, bien, à ce moment-là, moi, je pense qu'on pourrait même avoir un effet néfaste sur le braconnage, c'est-à-dire qu'on va avoir un meilleur suivi.

910

Tout à l'heure je parlais, durant l'heure du souper, avec monsieur Fortin. Un pont qui traverse une rivière, c'est le meilleur accès pour aller sur une rivière, sauf que c'est le meilleur endroit pour faire une surveillance. Si on installe un système de caméra qui déclenche par le mouvement ou des choses comme ça...

915

Je pense qu'avant de geler un territoire comme ça pour des raisons qui sont avancées comme ça, je pense qu'il faut s'asseoir ensemble et essayer de trouver des solutions. Si on n'est pas capables d'en trouver et que c'est vraiment prouvé qu'on va nuire à tout le monde, à ce moment-là je pense que, là, on devrait se pencher sur la deuxième alternative qui est l'agrandissement des aires protégées.

920

C'est ce que j'avais à dire.

925 **M. DANIEL GIRARD :**

J'aurais une question pour monsieur Barnard du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Une petite rivière de l'envergure de la Ouapetec, est-ce que c'est facile à braconner, à la grosseur qu'elle a là? Dans les frayères et mettre un filet bord en bord d'une rivière comme ça, est-ce que c'est possible?

930

M. FRANÇOIS BARNARD :

Encore là, c'est une question qu'il faudrait adresser à un agent de protection. Évidemment, on a assez d'expérience pour savoir que oui.

935

Puis la rivière Ouapetec est une petite rivière quand on la met en rapport avec la rivière Moisie, évidemment, mais c'est quand même une rivière assez importante. C'est de la grosseur de la rivière Grande-Trinité environ, qui est à Baie-Trinité. Mais effectivement, c'est sûr que c'est un endroit, c'est plus facile de braconner dans une rivière comme celle-là que dans une rivière de l'envergure de la Moisie, bien entendu.

940

Pour ce qui est de ce que David a dit, l'accès sur la rivière Ouapetec en ce moment en hydravion, il n'y en a pas, sauf par l'embouchure et par le lac Germain et Ouapetec, qui sont dans l'extrême cours supérieur de la rivière. Donc, les cas de braconnage sur le saumon qu'il pourrait y avoir en ce moment, il pourrait peut-être y en avoir dans les limites de ces lacs-là, mais ça doit être assez limité en ce moment.

945

LA PRÉSIDENTE :

950

Ça va? J'aurais une question. Il y a une carte qui a été déposée relativement aux fosses à saumon dans la rivière Ouapetec. Est-ce que ces fosses-là, c'est connu du public où elles sont situées? Non?

955 **M. DANIEL GIRARD :**

La Pourvoirie Moisie-Ouapetec, c'est une pourvoirie qui a été... il faut bien comprendre que ça ne fait pas beaucoup d'années que la Pourvoirie Moisie-Ouapetec est ouverte vraiment à l'ensemble de la population. Parce qu'avant ça, c'était une pourvoirie qui était un petit groupe de personnes qui étaient propriétaires. Donc, il n'y a pas beaucoup de gens qui ont eu accès à ça. Depuis quelques années, ça a changé de propriétaire, mais c'est un très petit volume de pêcheurs qui ont accès.

960

Il faut bien comprendre qu'aller pêcher dans une pourvoirie de ce type-là, ce n'est pas

965 tout le monde qui a les moyens de se payer ça. On parle de plusieurs centaines de dollars par jour pour aller à la pêche là. On parle aux alentours de 750 \$, 800 \$ par jour pour aller pêcher là. Donc, c'est une accessibilité qui est excessivement limitée. D'ailleurs, je ne suis pas le genre de personne à pouvoir aller là à tous les jours ou même pas une fois dans une saison.

970 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Maintenant, à ce moment-là, est-ce que ce serait préférable de ne pas rendre publique la carte des fosses pour éviter justement qu'il y ait du braconnage?

975 **M. BERNARD LYNCH :**

Moi, je pense que ce serait préférable, madame la présidente, parce que c'est vraiment un endroit où seuls les pêcheurs qui vont là peuvent même savoir c'est où. Mais même sur une carte, je ne suis pas sûr qu'ils reconnaîtraient l'endroit.

980

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va garder pour la commission l'information.

985 **Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

Oui, c'est ça, je vous ai fourni les cartes, mais c'était vraiment pour montrer la richesse de la rivière en termes de fosses de frayère. Mais ce que je vous ai donné, c'est la copie copiée de l'ancien directeur de la pourvoirie, sauf que c'est des fosses reconnues par la Commission de toponymie. C'est des noms qui ont été donnés par monsieur Ferguson, mais c'est officiellement au gouvernement, c'est des cartes qui sont disponibles à la Commission de toponymie.

990

Mais c'est sûr que c'est un peu comme les inventaires de caribou, c'est peut-être mieux de rester...

995

LA PRÉSIDENTE :

En tout cas, pas sur le site et que ça se promène un peu partout dans le monde.

1000 **Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

1005

D'accord. On y va.

M. BERNARD LYNCH :

1010 J'aurais peut-être un commentaire sur la température de l'eau, parce qu'on en a parlé encore ce soir. Ça peut paraître un peu banal, mais lors des audiences publiques sur SM-3, il y avait eu quand même des études assez poussées sur le saumon, des comités scientifiques qui s'étaient penchés sur le cycle de vie du saumon et tout ça.

1015 Il y a un comité scientifique, entre autres, qui en était venu à la conclusion qu'un changement de température, ne serait-ce de 1E, pouvait changer les caractéristiques d'une population, de même que sa génétique. Donc, je pense que ce n'est pas banal, quand on parle d'une petite rivière comme la rivière Ouapetec, d'envisager qu'un changement de température de l'eau pourrait avoir des conséquences tant sur la nourriture des alevins et des saumoneaux que
1020 sur leur croissance.

M. DAVID TRUDEL :

J'ai retrouvé l'élément que je voulais apporter tout à l'heure. On parlait d'augmentation d'accessibilité, donc d'augmentation de villégiature, d'augmentation de présence humaine tout à l'heure au niveau de la Ouapetec.

Un des éléments qu'on est en train de pousser dans notre planification pour le caribou, parce qu'on sait qu'un des éléments principaux de dérangement, c'est l'homme et c'est ce qui influence les hardes, c'est au niveau peut-être... le secteur Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pourra peut-être développer davantage. Mais il y a des discussions avec le secteur Terre pour ne plus avoir d'émission de baux de villégiature dans les secteurs où est-ce qu'on va faire des aménagements pour le caribou.

1035 À ce moment-là, le bassin de la rivière Ouapetec va rentrer dans un plan d'aménagement pour le caribou parce qu'on sait qu'il y a du caribou qui se promène dans les environs. Il y a certains ravages qui ont été vus à l'extérieur de la rivière Ouapetec. Il y en a qui disent qu'il y en a dedans. Je ne veux pas lancer de débat là-dessus, il y a déjà des cartes qui circulent, des informations aussi.

1040 Mais ce que je voulais amener par rapport à ça, c'est de dire que la villégiature normalement, pour la protection d'une espèce vulnérable, il ne devrait plus y en avoir dans le secteur. C'était uniquement ça que je voulais amener.

1045 **Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

Oui, je voulais intervenir au niveau de l'exploitation forestière. Monsieur Trudel nous a présenté plusieurs méthodes qui pouvaient être possibles. Il a présenté une ouverture au niveau de différentes techniques.

1050 Mais je veux savoir, en fin de compte, il nous a parlé aussi cet après-midi de la possibilité
de cette industrie de se faire certifier environnemental et forestier. Et dans la certification forestière
reconnue internationalement, qui donne donc une visibilité à une industrie au sein d'une région,
en fin de compte, qui peut amener de l'emploi, qui peut amener des compagnies ailleurs à
1055 acheter ces produits-là, on recommande, en fin de compte, que l'industrie s'engage à protéger
des territoires sur ses territoires de coupe, donc d'aménager des aires protégées sur les territoires.
C'est un des critères d'une certification environnementale internationale.

Donc, on vient de parler depuis cet après-midi de tout le caractère exceptionnel du bassin
versant de la Ouapetec. On a plusieurs raisons de ça, il y a le saumon, le caribou, le garrot, les
1060 vieilles forêts très matures. Ce serait peut-être, si l'industrie, ils sont ouverts à ça et ils projettent
de se certifier, ce serait peut-être de considérer de mettre en réserve ce territoire-là finalement.

Également, quand on parle de perte de possibilité forestière, on va souvent parler de
perte d'emplois, sauf qu'il y a quand même une économie sur le territoire déjà. Et également,
1065 bien, si on vous parle en termes de développement durable, c'est un nouveau concept, il y a
aussi tout ce qui est possible au niveau de la diversification forestière.

Donc, par exemple, il y a un tableau qui a été fait par le ministère des Ressources
naturelles et de la Faune. C'est un tableau de synthèse des possibilités forestières. On parle des
1070 possibilités forestières, par exemple, au niveau normal des conifères, mais il y a tout également
la possibilité au niveau du feuillu.

Sur la Côte-Nord, on parle de 62 500 m³ possibles pour le feuillu. Pas sur la Côte-Nord,
mais dans la zone 94-20. Donc, il y a une possibilité. Il y a d'autre chose, on pourrait diversifier
1075 l'économie, et il y a tout le concept aussi de la deuxième ou troisième transformation.

Donc, c'est sûr que si on y va tout de suite, on parle perte d'emplois si on protège un
territoire, mais disons qu'il y a tout une autre possibilité si on veut se développer au niveau du
développement durable, mais aussi si on veut se diversifier et être reconnu internationalement.

1080 Je vais voir, en fin de compte on parle d'ouverture, mais si cette ouverture-là pourrait être
considérée.

M. DAVID TRUDEL :

1085 Je vais commencer par répondre à la dernière question au niveau des autres utilisations
du territoire. C'est sûr que s'il y a une mise en aire protégée de ce territoire-là, ce n'est pas juste
le résineux qui saute, c'est toutes les autres ressources.

1090 Au niveau de l'exploitation, comme vous l'avez mentionné, il y a d'autres éléments de

sources de revenus dans ce territoire-là. Sauf que pour Produits forestiers Arbec, on est une industrie de sciage dans le résineux. Donc, tout ce qui est feuillus ou autres essences, ça demande des changements technologiques importants au niveau de l'entreprise.

1095 Quand on parle d'une scierie, on parle d'entreprises qui vont faire 2-3-4 % de profit quand c'est rentable, alors qu'une marge de manoeuvre normale dans n'importe quelle entreprise au Québec, on va chercher une marge de profit d'à peu près 20 % pour être rentable et réussir à avoir des finances.

1100 C'est excessivement difficile dans notre domaine de faire des virements technologiques comme ça. D'autant plus que le bouleau sur notre aire commune, ce n'est pas pour rien qu'il n'est pas attribué. C'est parce qu'on a une des plus grandes aires communes au Québec, avec un des plus petits volumes de bouleau au Québec, ce qui veut dire que le bouleau est éparse à la grandeur du territoire et, à chaque année, on n'est pas capable de dégager assez de volume pour
1105 fournir une usine.

 Il y a certaines concentrations au sud qui justifient des zones de bois de chauffage qui sont gérées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, sauf que, de notre côté, on ne peut pas faire d'intervention là-dedans. C'est pour ça que ces superficies-là sont considérées
1110 comme étant résineuses au niveau des stratégies d'aménagement du plan général et on va ramasser le résineux là-dedans en faisant attention, bien entendu, aux autres essences qui sont là, quand même. Au niveau du bouleau, c'est ça.

 La deuxième question, c'était par rapport à?

1115 **Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :**

 À la certification forestière.

1120 **M. DAVID TRUDEL :**

 Oui, c'est ça. Au niveau de la certification forestière, je sais que tout dépendamment de la norme qui est utilisée pour la certification forestière, je sais que FSC vise beaucoup au niveau de l'application de nouvelles aires protégées supplémentaires pour atteindre un autre niveau de
1125 rendement que le 8 % de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, sauf que pour ça il faut rentrer dans FSC.

 Présentement, on est dans un stade où est-ce qu'on veut se certifier
1130 environnementalement avec ISO 14 001 pour le mois de juin prochain, donc dans un an. Après ça, les directives sont d'aller sur une certification forestière. On ne sait pas encore si ça va être SFI, FSC, CSA. On ne sait pas encore c'est quoi la norme. Donc, c'est difficile pour nous de dire: «oui, on va considérer ça» ou «non, on ne le considérera pas», tout dépendamment de la norme dans laquelle on va.

1135 Sauf qu'il est certain que si on s'en va dans une norme de certification forestière, on n'ira pas dire... en tout cas, je parle peut-être à travers mon chapeau parce que je ne suis pas encore là-dedans, mais de ce que j'ai vu ailleurs, on ne prendra pas le secteur le plus productif ou un secteur où est-ce qu'il y a un bon massif de bois, dont on parle de 175 000 m³ de bois qui pourrait être gelé dans ce coin-là, de dire «on gèle ça» pour avoir une bonne vision au niveau mondial. On va plutôt axer sur, oui, une représentativité du milieu, un peu comme le ministère du Développement durable fait et on va essayer de regarder un peu partout.

1140
1145 Mais je sais qu'au niveau FSC, développement durable, ça ne marche pas nécessairement, parce que les normes provinciales ne respectent pas... en tout cas, si on parle de toutes les compagnies que je connais qui sont en démarche FSC, elles sont en démarche en ne sachant pas s'ils vont pouvoir obtenir la certification à cause des normes provinciales. Ça fait que je vous parle de contacts que j'ai dans d'autres compagnies.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1150
1155 Monsieur Trudel, FSC est quand même reconnue par plusieurs comme étant, sinon la certification forestière la plus sévère, une des plus sévères. Vous nous parlez beaucoup des excellentes pratiques de votre entreprise et c'est très louable. Vous avez, avec ce projet, des aires protégées également sur vos territoires de coupe. Qu'est-ce qu'il vous manque pour être FSC?

M. DAVID TRUDEL :

1160 Pourquoi? Je vais vous dire un peu la suite logique qu'on a dans la tête quand on veut se certifier forestièrement.

1165 Premièrement, on est en train... on ne se le cachera pas, par le passé il y a quand même eu certains manques sur notre territoire. Puis monsieur Lynch parlait dans les premières parties d'audience de sortir les dossiers d'infraction. J'imagine que ça va sûrement ressortir sur la table. Je vais attendre que ça arrive pour me défendre, je ne veux pas lancer ça tout de suite.

1170 On a fait un cheminement particulier, qui nous a amenés aujourd'hui à pousser pour être un des leaders forestiers au niveau du Québec. On n'est pas une compagnie qui a des masses salariales et des chiffres d'affaires comme Abitibi-Consol ou des grosses compagnies comme Kruger, mais on est quand même une compagnie qui est très importante au niveau du lac Saint-Jean et de la Côte-Nord. Puis ce qu'on veut faire, c'est se positionner comme un des pionniers dans les domaines qu'on parle au niveau du caribou. On a un paquet de dossiers sur lesquels on veut se positionner comme premier alors que, avant ça, on était dans la moyenne.

1175 Ce qu'on veut faire pour arriver à une certification forestière, c'est de commencer par une certification environnementale qui va nous donner les bases. On va tout mettre par écrit ce

1180 qu'on fait au niveau de ISO 14 001. On va déterminer les éléments environnementaux significatifs sur lesquels travailler. On va performer là-dedans. On va se donner des «enlignes» réalistes qui vont être capables d'améliorer notre sort. Puis après ça, on va déjà avoir une très bonne base pour passer une certification forestière.

1185 Dans le fond, c'est le cheminement logique qu'on veut suivre. On ne veut pas arriver, faire des démarches au niveau certification forestière tout de suite, se garrocher là-dedans, se donner des délais trop serrés, puis d'arriver au bout et de se planter. On veut faire un cheminement qui va nous assurer de nos bonnes méthodes et de l'atteinte de nos résultats.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1190 Est-ce que la compagnie Arbec a une politique d'environnement?

M. DAVID TRUDEL :

1195 Pour être certifié environnementalement avec ISO 14 001, ça demande plusieurs politiques et plusieurs éléments. Comme je vous dis, ça ne fait pas longtemps, on a commencé ça au mois de mai. Les politiques environnementales sont déjà faites au sein de notre entreprise, approuvées par la haute direction. Je pense qu'il manque juste le fait de les rendre publiques. Et on a un paquet de politiques et un paquet d'éléments qui s'en viennent, qui vont sortir et qui vont être publiés dans pas long sur nos sites Internet.

1200 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

1205 Parfait. Une autre question. Si vous appreniez demain – pas demain, demain c'est hypothétique – Ouapetec est protégée et ajoutée aux limites; au lendemain de cette annonce-là, qu'est-ce que vous faites pour approvisionner vos usines?

M. DAVID TRUDEL :

1210 Première des choses, c'est que le lendemain de ça, on va subir une baisse de possibilité certainement de la part du ministère. Là, ce sera à nos patrons de décider s'ils restent en affaires ou pas, s'ils ferment l'usine ou s'ils continuent.

1215 S'ils continuent, bien, il va falloir couper dans les chiffres, couper dans les emplois pour être capables de fonctionner. Parce qu'on ne se le cachera pas, si on roule à trois chiffres, notre usine va consommer 1 500 000 m³. Elle est conçue pour consommer 1 500 000 m³ avec de la main-d'oeuvre qualifiée.

C'est une des problématiques qu'on a sortie dans notre mémoire aussi. Dans la région, il y a eu plusieurs redémarrages d'usine qui ont amené les gens qualifiés à s'expatrier pour

1220 d'autres usines à Baie Comeau ou ailleurs à Québec. À ce moment-là, on est en train de former
de la main-d'oeuvre. Puis une fois que la main-d'oeuvre va être formée complètement, si on
fonctionne à trois chiffres au niveau de la scierie, c'est 1 500 000 m³. Ça fait qu'on peut dire à peu
près 500 000 m³ par année par chiffre. Si on tombe à 600 000 d'attribution, c'est un chiffre; ça
veut dire on ferme deux chiffres. C'est aussi simple que ça.

1225

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

Oui, monsieur?

1230

M. GUY FORTIN :

Moi, je veux juste préciser aussi les impacts que ça aurait chez nous. Nous, chez Scierie
Norbois, c'est que l'entreprise a acquis récemment le volume de bois du CAAF de l'aire commune
94-02, la petite aire commune à l'embouchure de la rivière Moisie. Ensuite, l'entreprise a acquis
1235 l'ancienne usine de Bowater à Baie Trinité, ce qui nous donne un volume, bon, avec la réduction
de 20 %, on a environ 310 000 m³ d'attribution.

Présentement, la compagnie, la commission, on la regarde sérieusement. Qu'est-ce
qu'on fait? Nos chiffres à 310 000 m³, aujourd'hui au Québec, c'est un petit volume. On regarde
1240 sérieusement qu'est-ce qu'on fait. Là, on sait qu'on a perdu une baisse de 20 %. On s'attend d'en
avoir d'autres avec les calculs de possibilité, on ne le sait pas vraiment. On sait qu'il y a d'autres
projets d'aires protégées et on sait qu'il y a celui-là.

L'entreprise, présentement, elle regarde ça sérieusement. Le jour où on va le savoir:
1245 «oui, il y a une réduction de, bon, 150 000 m³, 100 000 m³», c'est bien évident que ce n'est pas
juste une forêt qui va l'avoir. Ça va être réparti au prorata des volumes. Là, on parle peut-être de
10 %. Bien, 10 % pour une entreprise comme nous autres, c'est quand même majeur. Je pense
que ça peut amener l'entreprise à se repositionner sérieusement sur le programme
d'investissement qu'elle fait présentement.

1250

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

Et advenant une telle perte, ça ne se négocie pas d'autres aires de coupe? Éclairez-vous.

1255

M. GUY FORTIN :

C'est que l'aire commune, il n'y en a plus. Le territoire forestier est attribué à 100 %. En
plus, on a coupé la possibilité de 20 %.

1260 Qu'est-ce qu'il reste à l'est? Il reste certains volumes qui sont disponibles, Natashquan, tout ça. Mais c'est bien entendu que dans ces coins-là, je verrais mal prendre ces volumes de bois là pour amener ça à Rivière-Pentecôte, alors que ces gens-là, Natashquan, rivière Saint-Jean, ont quand même des programmes.

1265 C'est sûr qu'il peut avoir de l'aménagement intensif peut-être qui pourrait compenser en partie, mais disons, à regarder l'enlèvement présentement du gouvernement, on parle plus de coupure, tout ça, je ne le considère pas beaucoup là.

M. DAVID TRUDEL :

1270 Je ferais une précision peut-être au niveau de l'aménagement intensif. On parle souvent de ligniculture ou des choses comme ça qu'on pourrait faire. On est dans une zone trop nordique pour pouvoir en faire. C'est reconnu. Je pense que les zones propices à faire de l'aménagement intensif de ligniculture, c'est au sud de notre aire commune où il y a peut-être une petite pointe qui rentre chez nous, mais c'est minime. Il y a pratiquement rien à faire.

1275 À l'est, on parle de Rivière Saint-Jean où est-ce que monsieur Trottier... auquel faisait référence monsieur Girard de l'APRM et c'est un contexte complètement différent. Puis là, à ce moment-là, on va rentrer dans une guerre entre MRC. Parce que c'est sortir du bois de la MRC de la Mingani pour l'amener dans la MRC de Sept-Rivières.

1280 En tout cas, moi, je pense qu'il y a déjà une compagnie qui vient de racheter l'usine de Rivière Saint-Jean, qui est Produits forestiers GDS. Je n'aimerais pas trop ça être à leur place, je peux vous dire, parce que le bois qui est là-bas, ce n'est pas nécessairement le plus beau bois non plus. Puis déjà que chez nous, ce n'est pas nécessairement le plus beau bois encore, comparativement à ce qu'il y a à l'ouest.

M. DANIEL GIRARD :

1290 Moi, j'aimerais avoir une précision parce que, là, je vais peut-être comprendre pourquoi ITT Rayoner a fait faillite et, après ça, Cascades s'en est débarrassé, puis maintenant vous autres, vous êtes là, mais vous avez changé de nom en passant par la protection de la faillite.

1295 Si vous avez 1 500 000 m³, une possibilité pour votre entreprise de transformer dans une année ou, en tout cas, d'acheminer à votre usine et que, dans l'unité d'aménagement 94-20, il y a 1 300 000 m³ de disponible, je comprends que vous avez des problèmes. On a peut-être un problème de grosseur d'usine par rapport à la capacité de la forêt dans notre région. On a sûrement un problème à quelque part là. Je ne suis pas capable de comprendre le principe.

1300 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord, mais là, on ne refera pas la Commission Coulombe.

M. DAVID TRUDEL :

1305

Ça va être bref et ça va résumer un peu.

LA PRÉSIDENTE :

1310

Oui, allez-y, puis ensuite monsieur Brassard.

M. DAVID TRUDEL :

1315

Excusez-moi. Ça va être bref. Ça va résumer aussi un peu ce que j'ai déjà dit dans mon mémoire, dans le mémoire de Produits forestiers Arbec.

1320

C'est que pourquoi on ne consomme pas 1 500 000 m³ et pourquoi on n'a pas consommé notre CAAF à venir à date, ou on s'est maintenu proche mais on ne l'a quand même pas consommé, c'est pour une question de main-d'oeuvre et de consommation d'usine. Présentement, on fait affaire avec la main-d'oeuvre qu'on a, on essaie de leur donner une formation, mais on n'est pas «setuppé» pour usiner 1 500 000 m³. Présentement, notre attribution à 1 million pouvait nous satisfaire dans un esprit à court terme, mais de baisser à 800, à 600 000 m³, ce sera mes patrons qui prendront une décision.

1325

LA PRÉSIDENTE :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

1330

Merci, madame Journeault. Je ne veux pas interrompre ce bel échange, seulement quelques points de précision très rapides sur quelques éléments que j'ai entendus.

1335

Tout d'abord, je veux juste rappeler que quand on crée une aire protégée, ce n'est pas toutes les ressources qui sont bloquées en créant une aire protégée, mais il y a bien les ressources fauniques qui peuvent continuer d'être exploitées. Je parle des réserves de biodiversité, donc la faune, chasse, pêche. Et même, il y a des activités d'écotourisme qui peuvent se développer. Je pense qu'il faut avoir ça quand même en tête.

1340

Aussi, toute la question des vieilles forêts, et j'entends toutes sortes de choses sur notre méthode de sélection, c'est important de le répéter, on l'a déjà dit en première partie, les vieilles forêts, il faut en protéger dans des aires protégées au Québec. Je vous dirais que c'est même une priorité, puisque la foresterie industrielle qui a lieu actuellement depuis plusieurs décennies est en train de complètement changer le portrait de l'âge des forêts du Québec.

1345

On avait une forêt qui historiquement était autour de 50 %, 75 % de vieilles forêts; et on inverse le portrait, c'est 50 %, 75 % de jeunes forêts. Alors, ça, c'est un problème écosystémique et donc, d'où la pertinence d'avoir des vieilles forêts en aires protégées. Et c'est un des critères qui nous permettra de vérifier si le réseau qu'on crée est de qualité, c'est-à-dire est-ce que nous protégeons avec les réserves de biodiversité et les autres statuts des vieilles forêts. Donc, on pourrait se dire que, par exemple, ça prendrait 8 % des vieilles forêts de la Côte-Nord en aires protégées pour atteindre cet objectif-là.

1350

1355

Aussi, on a parlé beaucoup de caribou forestier. Ça a un lien aussi avec les aires protégées, puisque l'avis du ministère du Développement durable dans cette stratégie-là, on est aussi partenaires du Plan de rétablissement du caribou forestier et notre avis est que, vu l'absence de certitude scientifique dans l'établissement de stratégie d'aménagement forestier pour protéger le caribou, je vous l'ai déjà dit, on est d'avis qu'il doit y avoir des sites témoins en réserve de biodiversité pour assurer une portion de ces territoires-là fréquentés par le caribou qui sont assurés d'une protection sous le principe de précaution.

1360

Alors, c'est dans ce sens-là que je voulais apporter quelques éléments. Je n'en dirai pas plus. Merci.

1365

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Encore sur la Ouapetec?

1370

M. BERNARD LYNCH :

Oui, toujours. On ne lâche pas l'os.

1375

Je trouve intéressant la dernière intervention du ministère, dans le sens où la Ouapetec, comme on l'a écrit dans notre mémoire d'ailleurs, peut nous permettre de protéger... en tout cas, si elle n'est pas une vieille forêt, elle va le devenir bientôt parce qu'elle est dans les plus vieilles dans le territoire de coupe. Les arbres de la Ouapetec sont dans les plus vieux sur toute l'aire de coupe 94-20. Et en même temps, on sauverait une population de caribou forestier, on sauverait une population de saumon.

1380

Je me demande des fois, une forestière qui veut se faire certifier, si elle ne serait pas mieux de concéder ça pour avoir une certification que de danser le tango un peu à travers toutes ces espèces-là. Je me demande comment on va faire pour protéger tout ça si on veut se certifier? Comment on va faire pour sauver le saumon, en tout cas protéger le saumon du mieux qu'on peut, en faisant le tour des caribous forestiers et aménageant des vieilles forêts?

1385

Ça m'apparaît extrêmement difficile dans le contexte de la Ouapetec, qui n'est quand

même pas un grand bassin versant là. On ne parle pas de quelque chose qui est très grand. En tout cas, j'écoute les forestières, j'écoute le ministère et ça m'apparaîtrait un bon coup de sauver la rivière Ouapetec.

1390

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Gingras.

1395

M. DONALD GINGRAS :

Concernant monsieur Brassard, je suis d'accord avec lui.

1400

Maintenant, au niveau de la protection des vieilles forêts, c'est peut-être possible aussi de le faire dans d'autres, parce qu'il y a d'autres aires protégées qui sont prévues, dans d'autres aires protégées où il y aurait moins d'impact sur la possibilité forestière. Et je dirais que ça peut être la même chose aussi, si on veut un témoin, au niveau du caribou forestier, il y a d'autres aires protégées, de réserves de biodiversité planifiées où il y a du caribou aussi, et qui pourraient servir de témoin et qui auraient moins d'impact sur la possibilité forestière.

1405

LA PRÉSIDENTE :

Ça va? Est-ce que tout a été dit sur la Ouapetec? Pas mal.

1410

Mme GENEVIÈVE POMERLEAU :

Je voudrais juste rajouter aussi que, ça a été dit à la première partie des audiences, puis on l'a mis dans notre mémoire, c'est que la Ouapetec est un territoire d'intérêt qui avait été initialement retenu comme territoire d'intérêt par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Donc, il y avait vraiment un intérêt écologique là, protéger la biodiversité.

1415

1420

Puis en tout cas, par rapport à tout ce qui vient d'être dit, en fin de compte, c'est un territoire qui a été retiré suite à des enjeux économiques, mais en tout cas si on rajoute tout ce qu'on a dit sur le saumon, sur le caribou, toutes les espèces qui sont là, c'est quand même un territoire qui a déjà été considéré à protéger. Ça fait que ce serait intéressant de le ramener sur la carte.

1425

LA PRÉSIDENTE :

Ça va? D'accord. Oui, ensuite madame Heppell.

M. SÉBASTIEN DESROCHERS :

1430 Ce ne sera pas très long. Pour compléter la boucle, pour boucler la boucle, ce serait peut-être juste de, je n'ai pas les chiffres avec moi, mais de voir les superficies des deux bassins versants, la Ouapetec et l'émissaire.

1435 En termes de pourcentage, il faut toujours ramener ça dans l'objectif de la stratégie de 8 % de l'ensemble du Québec et possiblement comme cadre de travail par province naturelle, et de voir quel serait le pourcentage de ces deux bassins versants là de la province naturelle D. Donc, ce serait de voir quel serait l'impact de protéger ça par rapport à d'autres secteurs qu'on aurait à protéger dans l'ensemble de cette immense province naturelle là, qui fait plus de 200 000 km².

1440 C'est peut-être un élément. Je sais que le BAPE, vous ne vous positionnez pas sur l'ensemble d'une province naturelle, mais c'est un élément quand même à prendre en compte dans l'analyse que vous faites.

1445 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

M. DANIEL GIRARD :

1450 Est-ce que je pourrais savoir la superficie du bassin versant de la rivière Ouapetec? Je pourrais vous dire exactement le pourcentage, je sais exactement le nombre de kilomètres carrés qu'il reste à couvrir pour le 8 % dans la réserve naturelle. Donc, si je sais la superficie exacte, je vais être capable de vous donner la réponse.

1455 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, la superficie, vous l'avez?

1460 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

C'est 1 165 km², le bassin versant.

M. DANIEL GIRARD :

1465 1 165?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

1470 Oui.

M. DANIEL GIRARD :

1475 Il y aura encore 8 271 km² à mettre en protection pour atteindre l'objectif de 8 % dans la réserve naturelle. Donc, on parle d'à peu près un petit peu plus que 10 % du restant à mettre en réserve.

LA PRÉSIDENTE :

1480 D'accord. Alors, vous avez la parole, madame Heppell.

Mme SANDRA HEPPELL :

1485 Bonjour. J'ai plusieurs petits points. Premièrement, la certification forestière, je voulais juste revenir là-dessus.

1490 On sait que les certifications forestières les plus crédibles du point de vue environnemental, donc on parle de FSC, exigent d'avoir des aires protégées, donc c'est essentiel sur un territoire de coupe, et des aires protégées qui protègent des territoires à haute valeur de conservation. Donc, des territoires comme le bassin versant de la rivière Ouapetec, je pense qu'on en a parlé assez abondamment cet après-midi, on sait qu'il y a un haut potentiel de conservation dans ce territoire-là.

1495 Puis je pense que ce serait à l'avantage de n'importe quelle compagnie d'accepter d'avoir un territoire aussi riche que celui de la Ouapetec, aussi important au point de vue de la conservation d'avoir ça sur son territoire. C'est des points qui comptent dans une grille de critères pour être certifié FSC.

1500 Pour ce qui est de la difficulté d'être normé FSC avec les normes en vigueur actuellement au Québec au niveau de la législation québécoise, c'était justement une des recommandations de la Commission Coulombe d'harmoniser la législation québécoise pour faciliter le processus de certification forestière en vertu de la norme FSC. Donc, ça va être quelque chose qui va probablement être amélioré dans les prochaines années.

1505 L'autre chose que je voulais amener, c'est des chiffres que j'ai lus dans le rapport Coulombe. On parle beaucoup de perte de possibilité forestière, donc perte d'emplois. On fait souvent un rapport proportionnel entre la perte de possibilité et la perte d'emplois. Le rapport Coulombe mentionne que depuis 90, les coupes forestières ont augmenté de 45 % et les emplois de seulement 1 %. Donc, on voit que l'augmentation d'emplois ne suit pas nécessairement l'augmentation des coupes forestières.

1510 Donc, je me demandais comment on peut faire, quand on dit qu'on perd la possibilité forestière, comment qu'on peut dire qu'on perd proportionnellement autant d'emplois. Donc, je

1515 suis toujours un peu sceptique par rapport à cet argument-là. Je ne nie pas qu'il va avoir des pertes d'emplois; ça, c'est certain. Mais de dire que ça va être aussi important que qu'est-ce qu'on dit, ça, je suis sceptique.

1520 Finalement, mon dernier point, ça concerne plus... j'ai lu dans un document déposé par le ministère des Ressources naturelles, qui s'appelle *Impacts sur la possibilité forestière des projets d'aires protégées du lac Pasteur et de la rivière Moisie*, c'est mentionné qu'actuellement les calculs de possibilité forestière sont en train de se faire et on dit que, dans ces nouveaux calculs de possibilité forestière là, on va tenir compte des aires protégées qui ont été protégées avant juillet 2004.

1525 Ça veut dire que les nouveaux territoires qui vont être protégés après juillet 2004, donc pour atteindre le 8 % que le gouvernement du Québec s'est fixé, ne seront pas inclus, ne seront pas prévus dans les nouveaux calculs de possibilité forestière.

1530 Donc, mon intervention, c'était plus au niveau général par rapport à la cohérence entre la SQAP et ce que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est en train de faire au niveau des calculs de possibilité forestière. Les groupes environnementaux l'ont souvent répété, il faut que les calculs de possibilité forestière qui vont venir en 2008, il faut qu'ils incluent la marge de manoeuvre pour être capable d'aller chercher notre 8 % pour être cohérent avec la SQAP.

1535 Si on est toujours à négocier... Si on donne les territoires de coupe aux compagnies forestières comme on fait depuis les années 50 et que, après ça, quand on vient pour protéger des territoires, il faut toujours négocier et tirer la couverture de notre bord, bien, on n'avance jamais. Donc, il faudrait que dans les nouveaux calculs de possibilité forestière, de prévoir la marge de manoeuvre pour pouvoir mettre en place des aires protégées pour atteindre le 8 % de la SQAP.

1540 Donc, c'était mon intervention.

LA PRÉSIDENTE :

1545 Merci.

Monsieur Gingras.

M. DONALD GINGRAS :

1550 Moi, c'est concernant simplement au niveau des emplois. C'est sûr qu'avec les années, les volumes exploités peuvent avoir augmenté et ça ne s'est pas traduit nécessairement directement en termes de main-d'oeuvre. Mais je crois qu'on n'a pas le choix, si en termes d'économie québécoise on veut rester sur le marché, d'investir dans le capital et dans la

1555 technologie. Ça veut dire qu'avec une quantité de main-d'oeuvre inférieure, on transforme plus de volume. Donc, c'est un phénomène normal d'évolution technologique.

Par contre, ici, on parle de baisse de possibilité forestière qui pourrait arriver dans un temps assez court. À ce moment-là, ça peut se traduire par des pertes d'emplois.

1560

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce qu'on peut dire qu'on a fait le tour de la question? Pas mal? Alors, on va prendre une pause de dix minutes et, au retour, on vous écoute sur les autres aspects, le 0-30 km, la bande de 200 mètres, etc., etc.

1565

SUSPENSION DE LA SÉANCE

* * * * *

REPRISE DE LA SÉANCE

1570

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on reprend avec toujours la question des limites des aires protégées telles que proposées.

1575

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

Dans les mémoires, il y a eu la proposition de la Ouapetec, il y a eu beaucoup d'autres propositions, on aimerait vous entendre sur les autres.

1580

La première proposition peut-être sur laquelle on aimerait vous entendre, c'est l'agrandissement de la réserve par l'intégration du bassin de la rivière Nipissis. On aimerait savoir ce que vous en pensez, un peu comme quand on a fait le tour de la Ouapetec. Monsieur.

1585

M. DAVID TRUDEL :

De mon côté ou du côté de Produits forestiers Arbec, notre position, je pense qu'on l'a quand même mise assez claire au début de la rencontre, ça va dans le même sens pour ce qui est à l'extérieur du territoire, parce que la Nipissis est à l'extérieur de la 94-20. Sauf qu'on tient quand même la ligne directrice de dire que les agrandissements devraient se faire uniquement une fois qu'on connaît le portrait global de la province naturelle, sauf que ça n'a pas d'implication chez nous au niveau des volumes.

1590

M. GUY FORTIN :

1595

Moi, choisir entre la Ouapetec ou la Nipissis, c'est bien évident qu'on préférerait la Nipissis étant donné que l'impact sur la possibilité forestière est nul.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1600

Changeons d'espace. Si on s'intéresse maintenant à la zone 0-30 km.

M. GUY PARENTEAU :

1605

Bonjour! Excusez-moi de ne pas avoir été là en début de séance, d'autres obligations.

1610

Donc, au niveau du 0-30 km, ce que je pense être important, c'est que, d'une part, l'APRM ont fait beaucoup de pression pour que la réserve aquatique vienne un jour protéger le bassin versant de la rivière Moisie. Et puis le 0 à 30 km fait partie de ça, dans le sens que ce qu'on a besoin, c'est de protéger un ensemble, c'est de protéger un cours complet et non pas de le segmenter. De ne pas protéger autant la tête que l'embouchure, c'est comme de faire une réserve parmi tant d'autres; le point de vue aquatique, tant qu'à moi, est perdu.

1615

Puis aussi, dans le dépôt du mémoire du Comité ZIP Côte-Nord du golfe, on ne s'est pas seulement arrêtés au kilomètre 0. Ce qu'on a ajouté aussi, c'est d'associer à ça un rayon de 1 kilomètre à l'embouchure de la rivière Moisie. Parce que la rivière Moisie est une des rivières où le taux de saumon noir est un des plus importants et le saumon noir doit retourner à la mer pour pouvoir refaire un gavage, refaire ses énergies. Et il fait ça au printemps, durant spécialement la période du capelan.

1620

Et si, en fin de compte, avec les problématiques d'érosion des berges qu'on a présentement, on se retrouve à avoir de la stabilisation de berges, on se retrouve à avoir de graves problèmes d'érosion d'origine anthropique toujours, ça pourrait mettre à mal les frayères à capelan, qui sont les plages, donc ce qui pourrait détourner carrément le capelan de l'embouchure de la rivière Moisie. Et en fin de compte si on continue la suite logique, ça va amener le saumon à sortir de plus en plus de la rivière Moisie pour aller refaire ses énergies pour pouvoir revenir à l'intérieur du bassin versant. Donc, ça, c'est un point.

1625

1630

L'autre point que j'aimerais apporter, c'est au niveau de la fragilité du delta consolidé. Si on enlève le cas de liquéfaction qui a eu lieu v'là environ une quarantaine d'années, ça reste quand même un milieu qui est dynamique. Donc, ce milieu-là est amené à changer de par la sédimentologie qui se fait à l'intérieur d'une rivière qui se promène dans du sable.

1635

Et puis en fin de compte, ce que ça peut nous amener, c'est qu'il y a des infrastructures au niveau du kilomètre 0 à peu près au kilomètre – et là, je me trompe peut-être – mais on dirait 15 à 20, qui pourrait faire que certains, peut-être l'APRM, peut-être le Camp Adams, je le sais pas, ça peut être le ministère des Transports du Québec qui pourrait demander à ce que ces assises soient protégées. Donc, ça pourrait amener des enrochements à l'intérieur de cette portion-là de l'embouchure qui, elle, pourrait venir modifier le flux au niveau de l'embouchure de la rivière Moisie.

1640

Qu'est-ce que ça peut avoir comme effet sur le saumon, sur l'anguille, sur l'alose savoureuse? Je n'en ai aucune idée, mais j'aimerais que ce soit analysé. Donc, tout le système de protection des berges qui pourrait avoir lieu à l'intérieur du delta. Merci.

1645

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

Merci. Monsieur Fortin.

1650

M. GUY FORTIN :

Oui. Concernant la zone 0-30 km, comme je vous ai mentionné au début, nous, Scierie Norbois, on a acquis récemment le volume d'une aire commune à l'embouchure de la rivière, la commune 94-02.

1655

Moi, ce que je reproche un peu dans le processus, c'est qu'on nous a présenté un projet où l'aire protégée arrêta à peu près à la limite de l'aire commune. L'entreprise a agi, quand elle a vu ça, où elle a acquis cette aire commune là. C'est sûr qu'avoir eu la donnée de base au départ, l'aire protégée qui partait du kilomètre 30 jusqu'à la mer, ça venait changer le décor beaucoup là.

1660

Il y a ce processus-là, je trouve qu'à quelque part, que ce n'est pas honnête de la façon que c'est fait. Ça aurait dû être fait au départ si vraiment c'est comme ça que... si c'était la vision. En le présentant comme ça, ça a des impacts. Puis pour l'entreprise, ça a comme un impact assez important.

1665

On dit aussi que cette aire commune là va être fusionnée dans l'unité d'aménagement 94-51. Oui, c'est vrai. Mais ça, c'est en 2008. Qu'est-ce qu'on fait de 2005 à 2008? Parce que l'entreprise a quand même un paquet de frais, les frais d'acquisition à payer, les frais de SOPFIM, SOPFEU, Fonds forestier, c'est toutes des choses qu'il faut assumer quand même alors qu'on ne peut pas opérer là. C'est dans cette optique-là que j'ai de la misère avec ce projet-là.

1670

Puis au niveau d'opérer là-dedans, je pense qu'il y a moyen d'opérer d'une façon raisonnable. Les équipements ont changé. On peut opérer peut-être l'hiver. On est ouverts à quand même avoir des opérations forestières là qui vont respecter l'environnement. L'idée, on n'a vraiment pas intérêt à repercer l'horizon induré et à recréer encore une liquéfaction des dépôts. On veut éviter ça à tout prix. Mais je pense qu'il y a une façon d'opérer sans créer ça.

1675

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

Monsieur Fortin, ce que vous dites, c'est que le projet de réserve vous a été exposé avant l'achat de...

1680

M. GUY FORTIN :

1685 On avait vu des cartes circuler où ça arrêtait à peu près à la limite de l'aire commune, le projet à peu près qu'on voit là. Ça fait que je me dis à quelque part, si on veut le rajouter jusqu'au fleuve, on devait se douter à cette époque-là que ce serait ça qui serait fait. Ça change beaucoup la donnée là.

1690 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Monsieur Brassard.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

1695 Monsieur le commissaire, le projet qu'on présente, c'est celui qui a été présenté dans le document. Le gouvernement ne présente pas de projet de 0 à 30 km, c'est plutôt une discussion qui a lieu ici. C'est très différent, ça.

1700 **M. GUY FORTIN :**

C'est vrai.

M. DANIEL GIRARD :

1705 Mais dès le départ, quand on avait travaillé le dossier par rapport aux aires protégées et par rapport à la protection du bassin versant de la rivière Moisie, le 0-30 km, il n'avait jamais été question de l'exclure. Il a été exclus de la part du ministère du Développement durable peut-être pour des considérations techniques, qu'on a pu comprendre, avec les entreprises privées et aussi les terres privées qu'il y avait dans ce secteur-là.

1710 Maintenant, de demander de le mettre en réserve et de prendre le temps d'analyser ce secteur-là, je pense que ce serait peut-être important. Et si c'est vraiment intégré à la nouvelle aire commune d'ici 2008, l'impact pour les forestières va être très minime, c'est un très petit volume de bois.

1715

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

1720 Pour faire suite à l'intervention de monsieur Parenteau, j'aimerais demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à savoir la zone qui est, comme monsieur Parenteau faisait allusion, dans le golfe, est-ce que sur le plan juridique c'est possible?

Mme MARILOU TREMBLAY :

1725

Vous dites: «possible». Quoi exactement? Juste peut-être préciser la question.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

1730

Que la partie dans le golfe, on parlait d'une zone de 1 km...

M. GUY PARENTEAU :

1735

Un rayon de 1 km à partir du centre de l'embouchure, donc qui ferait à peu près comme un delta ferait à son embouchure.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

1740

Donc, c'est-à-dire qu'on est dans le golfe?

M. GUY PARENTEAU :

Oui.

1745

Mme MARILOU TREMBLAY :

Ici, je comprends et je pense que, depuis le début, on a des préoccupations quant à l'intégrité de la réserve écologique. Et le 0-30 km, ça fait partie d'une des préoccupations à cet effet-là.

1750

Évidemment, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs est préoccupé aussi par l'intégrité de la réserve aquatique. Puis je pense que, par contre, l'agrandissement de la réserve n'est pas nécessairement la seule alternative pour favoriser l'intégrité de la réserve aquatique, du moins dans ce secteur-là.

1755

Ici, peut-être que Olivier pourrait présenter la carte qu'on a à l'écran. On a beaucoup de terres privées et de lots privés et mixtes qui sont situés en aval. On l'a déjà présentée, je pense, cette carte-là en première partie d'audience.

1760

Je pense qu'il est important de mentionner ici que les projets de réserve aquatique ou de biodiversité ne se font pas en terre privée ou mixte. Alors, c'est la raison pour laquelle ça n'a pas été intégré, la raison principale pourquoi ça n'a pas été intégré dans ces secteurs-là.

1765

Par contre, évidemment, je pense que le ministère est toujours ouvert à regarder les propositions qui vont être faites aujourd'hui dans le cadre des projets d'agrandissement. Puis

c'est certain qu'on va regarder ça dans notre analyse. Il y a déjà même, je crois, des recommandations qui avaient été faites en première partie d'audience aussi. C'est certain que ça va faire partie de notre analyse de regarder ces aspects-là.

1770 Mais pour répondre peut-être plus clairement, effectivement, c'est possible de le faire. À ce moment-là, ça ferait partie d'une réserve aquatique au même titre que le reste de la rivière.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

1775 Vous avez mentionné qu'il y avait d'autres types de protection qui pourraient être possibles à ce moment-là pour ce secteur-là?

Mme MARILOU TREMBLAY :

1780 En fait, en terre publique, on parle toujours de réserve aquatique et de réserve de biodiversité. En terre privée, à ce moment-là on parle de réserve naturelle en milieu privé. Et évidemment, peut-être mentionner qu'à partir du moment où on fait des statuts comme ceux-là, ça doit venir évidemment des propriétaires de terres privées. L'initiative doit venir des gens du milieu, finalement. Ce n'est pas le ministère qui initie les démarches.

1785

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

À ce moment-là, qu'est-ce que ça implique comme démarche pour ces propriétaires-là?

1790 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

Je vous avoue qu'il faudrait peut-être vérifier dans les détails ce que ça implique. Moi, je ne suis pas très familière avec cette démarche-là. Mais on peut vérifier et vous revenir avec l'information.

1795

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

Monsieur Brassard.

1800 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

D'accord, François pourra vous donner l'information.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

1805

Oui, madame Courtois. Écoutez, le programme de réserve naturelle en milieu privé, c'est ce qu'on appelle un programme volontaire. Il faut que le propriétaire ou les propriétaires manifestent leur intérêt de vouer leur territoire à la conservation, le manifestent au ministère du

1810 Développement durable. Et ça consiste essentiellement en une entente de conservation telle que
définie dans notre loi – on pourrait le regarder en détail si vous voulez – qui se fait entre le
gouvernement et le propriétaire, dans laquelle est défini un plan de conservation avec des
modalités que le propriétaire doit respecter. Et il y a aussi des avantages fiscaux à ça qui sont liés
pour les propriétaires.

1815 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

En fait, on a posé la question à un propriétaire privé qui est le Camp de pêche de la rivière
Moisie, et la réponse qui est disponible dans la documentation de la commission mentionnait que,
tant qu'il n'y avait pas de demande du ministère à cet effet-là, qu'il n'y aurait pas de démarche de
la part du propriétaire privé.

1820 Bon, là, c'est comme l'oeuf et la poule. Qu'est-ce qui commence la démarche? Qui
commence la démarche?

1825 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

C'est vraiment le propriétaire qui doit commencer la démarche.

1830 **M. GUY PARENTEAU :**

À ce niveau-là, il y a aussi le programme des dons écologiques au niveau du fédéral. Ce
que les gens peuvent léguer en fin de compte, ils peuvent léguer soit le terrain, soit la jouissance
du terrain, les différents usages qu'il peut y avoir. Donc quelqu'un, tout en gardant la propriété,
peut carrément léguer les usages pour lesquels il l'a achetée.

1835 Dans le cas de l'embouchure, bien sûr, il y a le Camp Adams, mais il y a aussi plusieurs
propriétés privées, de petits terrains privés, où il serait difficile de régler un accord avec chacun
des propriétaires. Ça, c'est certain. Et en ce sens-là, en fin de compte, ce qu'on se demandait
au Comité ZIP, c'est à savoir s'il n'y aurait pas moyen de carrément ajouter le fond de la rivière à
la réserve aquatique, d'une part; d'une autre part, d'amener une certaine bande...

1840 C'est que présentement, on a trois statuts de protection. L'APRM, je pense que vous en
demandez un statut de protection pour l'ensemble de la rivière. À notre niveau, qu'il y en ait 1, 2
ou 3, on pourrait peut-être en rajouter un quatrième où, à ce moment-là, on pourrait inclure
1845 l'embouchure de la rivière Moisie. Et à ce niveau-là, ça permettrait, tout en permettant aux gens
de rester là, de profiter de leur bien, il y aurait peut-être un certain niveau de protection qui
pourrait être attiré à ces terrains-là.

Je ne sais pas quelles sont les possibilités, mais si on pouvait tout simplement passer

1850 une entente avec les différents propriétaires disant: «Vous êtes dans un milieu qui est
exceptionnel, qui fait partie d'un tout au niveau d'une réserve aquatique qui est en aval. Ce qu'on
aimerait faire avec vous, en fin de compte, c'est que vous pouvez continuer à rester là. Si vous
voulez vous construire, vous pouvez vous construire là», cependant, il y aurait des normes et des
1855 règles strictes à respecter pour s'assurer que la rivière Moisie va rester propre, nette et en bonne
santé pour les générations futures.

C'est une proposition. Je ne sais pas si la commission peut regarder les possibilités.

M. DANIEL GIRARD :

1860 Par rapport aux terrains privés, est-ce qu'il serait possible de la part du ministère du
Développement durable, de l'Environnement d'enclaver?

1865 Si je prends le camp de pêche, je vois très bien la limite du camp de pêche sur l'image ici,
mais si on enclavait de chaque côté et qu'on excluait le territoire comme tel, comme on fait pour
une emprise de chemin de fer, ça donnerait quand même une zone de protection pour l'estuaire.
Est-ce que ce serait possible?

Mme MARILOU TREMBLAY :

1870 Effectivement, théoriquement, c'est possible de le faire. Maintenant, il faut voir s'il y a un
gain au niveau de la biodiversité pour le faire, c'est-à-dire si le reste du territoire, avec toutes ces
fragmentations, toutes ces nuances qu'il y a au niveau des lots privés et mixtes, nous permet
d'avoir un gain au niveau environnemental, mais plutôt au niveau de la biodiversité à ce niveau-là.

1875

M. DANIEL GIRARD :

1880 Parce que le camp de pêche, dans le fond, il exploite la ressource saumon très peu, à
peu près 4 semaines par année. À part ça, il n'y a aucune activité pendant l'année. Il ne se passe
pratiquement rien, sauf de la pêche au saumon en début de saison.

1885 Donc, s'il était enclavé, c'est certain qu'à l'extérieur de leurs limites, il n'y aurait pas
d'altération. Puis on est certains que sur le camp de pêche, présentement, l'altération est
pratiquement nulle.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

Est-ce que la question des territoires humanisés pourrait être une solution?

1890 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

Je pense que oui, effectivement, ce serait intéressant d'aborder cette question-là.

1895 Peut-être une correction par rapport à ce qui a été dit. Hier, on a parlé effectivement du
paysage humanisé comme étant une diversité de... je ne me souviens plus exactement qui avait
parlé de cet aspect-là, mais en tout cas, au niveau vraiment humain, mais il faut comprendre qu'il
y a une notion de biodiversité dans cette définition-là. D'ailleurs, la définition est dans la loi. Mais
c'est plutôt que l'interface, par exemple, entre un paysage forestier, un paysage agricole, un
1900 paysage urbain va apporter une biodiversité. Alors, on ne parle pas nécessairement de n'importe
quel paysage où il y a des humains finalement.

Je pense que vous comprenez ce que je veux dire. Il faut qu'il y ait un apport, un gain au
niveau biodiversité pour qu'on choisisse ce territoire-là. À ce moment-là, souvent ce qui est
regardé, c'est surtout les interfaces justement entre les différents types de milieu, c'est là où on va
1905 avoir une certaine richesse. Mais la définition, on peut peut-être la lire, si vous voulez, mais elle
est dans la loi et elle spécifie les éléments que je viens de mentionner.

Je voulais peut-être juste mentionner qu'à cette échelle-là, on n'a pas fait d'analyse
précise pour voir si ça répondait à la question. Mais peut-être que François peut apporter un point
1910 à ce niveau-là.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

Oui, la question des paysages humanisés est évidemment intéressante, parce qu'il y a
1915 une occupation humaine là qui date depuis presque le début du siècle, si je comprends bien. Par
contre, on vous disait en première partie, en termes de paysage humanisé, au Québec, on a à
faire nos armes, on a à développer ces concepts-là, à les peaufiner.

Ce qu'on recherche aussi, ça va dans le sens de ce que disait Marilou, c'est de choisir
1920 des lieux où il s'est établi un équilibre entre l'utilisation humaine et le milieu naturel, où cet
équilibre-là a créé justement une biodiversité qui est particulière, et les mesures comprendraient,
dans un territoire avec ce statut-là, viseraient à maintenir cet équilibre-là.

Donc, je pense que c'est une bonne réflexion qu'il y a à avoir. À première vue, ce n'est
1925 peut-être pas nécessairement évident que le territoire en question pourrait faire l'objet d'un tel
statut.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

1930 Est-ce qu'on a des exemples au Québec de paysages humanisés?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

Non, pas au Québec. Actuellement, on a des projets qui se travaillent mais on n'a pas de
1935 statuts encore qui sont faits.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1940 Madame Tremblay, vous avez mentionné qu'il faudrait évaluer le gain pour l'intégrité écologique du territoire. Comment vous feriez pour dire: «Voilà, si j'ajoute ça, ce territoire, ce serait vraiment un gain ou non pour la réserve»?

Mme MARILOU TREMBLAY :

1945 Peut-être juste un petit préambule. Il y a toute une analyse qui est faite au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'ensemble du réseau qui est fait actuellement.

1950 Puis je pense que je vais quand même céder la parole à François Brassard, parce que c'est vraiment lui qui est en charge de ça à Québec pour réaliser ces études-là. Donc, il va pouvoir vous en dire davantage là-dessus.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

1955 J'allais faire une blague: la sainte intégrité écologique, c'est un grand sujet de débat scientifique, vous le savez.

1960 Écoutez, il y a des critères simples qu'on utilise, ce serait de continuité de forme d'aires protégées. Donc, évidemment, le principe, je pense que tout le monde le comprend, c'est assez simple. Quand on protège un cours d'eau, idéalement on essaie de protéger son embouchure et l'ensemble du cours d'eau. Mais pratiquement, ce n'est pas toujours possible de le faire, et on en a la preuve à l'écran. Là, vous voyez la complexité de ce territoire-là.

1965 Donc, il y a une question de qualité de l'eau, de protection d'une superficie suffisante pour protéger le milieu aquatique qu'on cherche à protéger pour assurer son intégrité. Donc, c'est des éléments qu'on regarde, qui sont assez simples.

1970 Il y a aussi, par contre, une notion de représentativité qui est importante. Là, je déborde un peu de l'intégrité. Et je vous l'avais mentionné aussi au cours de la première partie, les terrasses de sable qui sont là sont importantes, pour nous, pour créer un réseau représentatif de la biodiversité. Donc, ce serait intéressant pour nous d'aller chercher une partie de ces terrasses-là, puisqu'on ne les a pas actuellement dans le réseau d'une manière assez suffisante.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1975 Oui, monsieur Trudel.

M. DAVID TRUDEL :

1980 Juste une question de compréhension. Ça va revenir un peu au niveau de ce que monsieur Fortin disait tout à l'heure.

1985 Si ces éléments-là, la représentativité humaine, les caractéristiques des sols, les types de forêt qui sont dans ces coins-là, sont si importants que ça et ont un caractère si spécifique, pourquoi est-ce que ça n'a pas été mis dans la présentation d'origine?

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1990 Le ministère.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

1995 Oui. Écoutez, quand, nous, on s'entend au gouvernement pour un projet qu'on présente au public, qu'on met en réserve, vous le savez, c'est un compromis entre l'écologie, l'environnement, la société. Et le compromis qu'on a pu faire, puis on ne réussit pas toujours à avoir tous les éléments écologiques qu'on veut, c'est la limite qui est en rouge, et c'est sur quoi le gouvernement s'était entendu de mettre en réserve et de présenter au public. C'est le meilleur compromis.

2000 Puis on en est quand même fiers, c'est une réserve aquatique d'à peu près 4 000 km². C'est une des plus grandes qu'on a au Québec. C'est quand même un élément majeur du réseau. Évidemment qu'il y a des éléments de raffinement qui peuvent être apportés et c'est ça qui est discuté aujourd'hui.

2005 **M. DANIEL GIRARD :**

2010 Est-ce que le ministère du Développement durable dispose d'un budget peut-être pour acquérir des terres privées? Je sais que présentement dans l'embouchure de la rivière, il y a une partie qui a été vendue, il y a quelques années, mais qui est disponible sur une très grande surface. Est-ce que ce serait possible pour le ministère d'investir peut-être quelques centaines de milliers de dollars pour acquérir une portion du territoire de terre privée?

Mme MARILOU TREMBLAY :

2015 C'est certain qu'on a des programmes au ministère pour faire l'acquisition de certains terrains. Comme on le disait tout à l'heure, il faut qu'il y ait un gain au niveau environnemental ou au niveau de la biodiversité. Je pense que c'est certain qu'à un moment donné aussi, nos budgets ont des limites dans ce sens-là.

2020 Je ne sais pas si François a autre chose à apporter à propos de ça?

M. FRANÇOIS BRASSARD :

2025 Vous connaissez peut-être le programme de 10 M\$ qu'il y a eu ces dernières années. On a dépensé les 10 M\$. En fait, l'acquisition qui se fait, c'est 50 % qui est payé par le gouvernement, 50 % par l'organisme de conservation qui acquiert le terrain pour des fins de conservation. Et ce programme-là a été renouvelé pour une somme un peu moindre, mais il y a quand même encore quelques montants importants dans ce sens-là.

2030 **M. DANIEL GIRARD :**

2035 Je posais la question parce qu'il y a quelques années, la partie du côté est qu'on voit qui est terre privée, donc la pointe est, a été achetée par un promoteur de la région de Montréal, qui à l'époque était supposé faire un développement touristique important, qui était supposé faire un terrain de golf, il était supposé même avoir un petit aéroport privé. Il y avait un plan de développement qui était important, que la Municipalité de Moisie à cette époque-là avait accepté.

2040 Ils ont tout sorti le bois sur la terre qui faisait leur affaire, mais il est à vendre présentement et à un prix très abordable.

LA PRÉSIDENTE :

Oui, madame Heppell.

2045 **Mme SANDRA HEPPELL :**

2050 Nous, au Conseil régional de l'environnement, ce qu'on proposait, c'était d'inclure l'embouchure évidemment et surtout la partie du côté est, donc la partie qui est plus en vert, qui correspond... je ne sais pas si on la voit sur cette carte-là, mais à la limite du dépôt d'alluvions fluviales, d'origine fluviale du côté est. Puis c'est des terres publiques, c'est plus facile d'aller protéger ça. Tandis que du côté ouest, il y a beaucoup de contraintes liées à l'utilisation du territoire.

2055 Donc, c'est ça que je voulais dire. Puis pour répondre un peu à monsieur Fortin, qui disait que l'aire commune 94-02 allait être fusionnée bientôt avec une autre aire commune, en 2008 avec les UAF, au train où vont les choses avec les aires protégées, en 2008, il se peut qu'il n'y ait pas encore de décision de rendue par rapport à la réserve aquatique de la rivière Moisie.

2060 Donc, je voulais savoir qu'est-ce que Norbois prévoit faire entre le moment de l'audience publique et le moment où le gouvernement va rendre sa décision par rapport à la réserve aquatique.

M. GUY FORTIN :

2065 On a deux solutions. On va demander d'être enclavé, puis c'est à vendre aussi. Ce qu'on va faire, on ne peut pas... on va attendre. C'est sûr que nous, la question de mettre ça en réserve, à un moment donné c'est qu'il faut le régler le dossier. On fait une aire protégée ou on n'en fait pas, mais on aimerait ça le savoir. C'est sûr qu'on préférerait pouvoir bénéficier de ce territoire-là. Mais à un moment donné, réglons le dossier. Il y a aussi cette question-là.

2070 Qu'est-ce qu'on peut faire? On ne peut pas faire grand-chose. On va attendre. Est-ce qu'on a des recours? On le regardera. Je n'ai pas de solution bien, bien. Merci.

Mme SANDRA HEPPELL :

2075 Je suis d'accord avec vous pour dire qu'on a hâte d'avoir une décision finale nous autres aussi.

LA PRÉSIDENTE :

2080 Consensus ici qu'on remarque. Enfin!

M. BERNARD LYNCH :

2085 D'ailleurs, c'est un peu une des nos craintes. C'est sûr que, nous, on est pour la protection de l'ensemble global du bassin versant. Mais que le 0-30 km soit inclus immédiatement, c'était une de nos craintes sur la décision finale finalement sur le statut de réserve aquatique de la rivière Moisie.

2090 On disait que si on incluait, si on mettait en réserve le 0-30 km, les négociations avec les différents propriétaires riverains pourraient durer tellement longtemps que ça pourrait reporter d'autant la décision sur la réserve aquatique. Ça, c'est une de nos craintes. C'est d'ailleurs pour ça qu'on demandait que cette partie-là soit mise en réserve pour qu'on ait un statut le plus rapidement possible et qu'on puisse, après ça, évaluer avec les différents intervenants, avec le
2095 ministère, de quelle façon ce 0-30 km-là pourrait être mis en protection.

Mais c'est sûr que sur le fond, on est d'accord, mais c'est sur les moyens où on craint qu'on soit mis sur la glace pendant qu'on négocie avec tout le monde.

2100 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis sur le fond de la rivière, de toute façon, pour la partie qui est publique, ça, il n'y aura pas de problème?

2105 **M. BERNARD LYNCH :**

Sur le 0-30 km, on est d'accord que ça soit inclus dans la réserve aquatique, ça ne fait aucun doute, surtout avec ce qu'on a vu sur les risques – je ne me souviens pas du terme – infosion? Liquéfaction? Suffosion?

2110

En tout cas, c'est sûr qu'avec les risques qu'il y a là, ça nous apparaît important que ça soit protégé pour s'assurer du maintien de l'embouchure. Mais comme on vous le dit, notre crainte, c'est que si on demande que ce soit immédiatement dans la réserve aquatique, que les négociations soient tellement longues, qu'on reste dans l'attente pour la décision finale sur la réserve aquatique.

2115

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Wilkinson.

2120

M. PAUL F. WILKINSON :

C'est juste pour dire que l'ajout de ce secteur à la réserve évidemment aurait pour effet de compliquer la vie de LabMag par rapport à son pipeline.

2125

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez des réponses aussi concernant les questions qui ont été posées cet après-midi?

2130

M. PAUL F. WILKINSON :

Oui. En effet, la première question portait sur la largeur de l'emprise. J'ai vérifié avec notre gérant de projet et la largeur serait d'à peu près 50 mètres.

2135

Sur l'utilisation de phytocides, apparemment ça ne serait pas nécessaire. La seule chose qui serait requise serait d'implanter des poteaux à des intervalles réguliers juste pour indiquer la présence du pipeline enfoui.

2140 **M. DANIEL GIRARD :**

Pour la partie des 19 premiers kilomètres de la ZEC, parce que la ZEC est dans les 19 premiers kilomètres de la rivière, quand on regarde la zone de protection d'une rivière à saumon, qui est de 60 mètres, ça ne couvre même pas la hauteur du talus à la majorité des places. La zone de protection fait qu'on se ramasse dans le milieu justement où est-ce qu'il y a de l'érosion. Donc, la zone de 60 mètres, c'est vraiment pratiquement ridicule dans ce secteur-là.

2145

LA PRÉSIDENTE :

2150 On a visité cette zone-là justement et c'était une de mes questions: comment se calcule le 0-60 mètres? Est-ce que c'est à partir du bord de la falaise? Dans la pratique, comment vous faites ça?

M. GUY FORTIN :

2155 Bien, moi, je peux m'avancer que sur des... ça, c'est des sols indurés en plus. Habituellement, c'est quatre fois la hauteur du talus qu'on va prendre. Ça fait que si le talus a une hauteur, un chiffre facile, 100 mètres, on peut considérer qu'il y aurait une bande de 400 mètres. C'est ça qu'on appliquerait.

2160

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Oui?

2165

M. DAVID TRUDEL :

J'apporterais une précision aussi au niveau opérationnel. On parle qu'on est dans une pente où est-ce qu'il y a un 60 mètres. Mais quand on arrive dans des pentes, en général, c'est déjà calculé dans les pourcentages d'exclusion au niveau des calculs de possibilité.

2170

Donc, le fait de laisser du bois, si ça rentre dans une pente forte, on n'y va pas, c'est certain. Ça fait que ça n'a pas d'implication. C'est pour ça que la bande théorique va être de 60 mètres, sauf que sur le terrain, ça va se concrétiser par une bande qui va être bien différente de ça, mis à part le fait si on est dans des sols indurés, c'est applicable pour l'ensemble du bassin.

2175

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

2180

M. GUY PARENTEAU :

La question que je voulais poser, c'était par rapport au fait que s'il n'y avait aucune protection qui était faite au niveau de l'embouchure, est-ce que les impacts potentiels à long terme ont été calculés?

2185

Donc, je ne connais pas exactement la réglementation par rapport aux rivières à saumon. C'est sûr que j'ai regardé au niveau de la foresterie, les 60 mètres et tout ça, mais c'est que si on a des potentiels de développement résidentiel important, donc du creusage pour un aqueduc... là, je ne vous parle pas dans les 5 prochaines années. Ce qu'on installe là

2190 comme réserve aquatique, ce n'est pas non plus pour les 10 prochaines années, c'est pour installer un certain système de pérennité.

2195 Donc, ma question, c'est: quels pourraient être les impacts? Est-ce qu'on pourrait installer une station marée motrice à l'embouchure de la rivière Moisie? La question est farfelue, mais en fin de compte, est-ce qu'on a établi cette liste d'impacts-là potentiels qui pourraient mettre en péril la progression de l'anguille, la progression du saumon.

LA PRÉSIDENTE :

2200 Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Mme MARILOU TREMBLAY :

2205 Je pense qu'il est important de comprendre que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsqu'il étudie le territoire, lorsqu'il établit son réseau, François l'a expliqué un peu tout à l'heure comment est-ce qu'il procédait. Puis nous autres, ce qui est important, c'est qu'on ait une certaine intégrité au niveau des critères d'analyse pour un secteur donné.

2210 Peut-être qu'ici, il est important de rappeler que lorsqu'on analyse un territoire, on se base sur des données physiques principalement avec le cadre écologique de référence, donc principalement la géologie, le relief, les dépôts. Et avec la rivière Moisie qui a tout près de 4 000 km², on considère qu'on atteint entièrement nos objectifs de protection de la biodiversité.

2215 C'est comme ça qu'on le regarde. On ne le regarde pas nécessairement, on a déjà parlé, je pense, à l'échelle par exemple du bassin versant. On le regarde vraiment sur des critères physiques, des critères écologiques après qu'on vient valider. Ça fait qu'entre autres, il y a les aspects comme l'hydrologie, il va avoir les habitats fauniques, il va avoir les aspects comme ça qu'on va venir corroborer par la suite. Mais on ne le regarde pas nécessairement à l'échelle, par
2220 exemple, d'un bassin versant ou seulement sur l'aspect hydrologique de la rivière.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

2225 Peut-être pour continuer sur cette question, quand on visite ce territoire, on constate le niveau de l'érosion. On constate également que les résidences, qui ont été autorisées et qui ont été construites, s'approchent de plus en plus de la falaise, en particulier sur l'isthme qu'on voit à l'intérieur du coude de la rivière.

2230 Est-ce que si éventuellement il y avait des actions de soutènement – je comprends que la falaise est haute là – mais s'il y avait des actions de stabilisation, est-ce que ça pourrait nuire au saumon et à ce moment-là nuire à l'intégrité écologique, la ressource numéro un de la réserve Moisie que vous privilégiez pour le sud? Peut-être le ministère des Ressources

naturelles et de la Faune ou le ministère de l'Environnement.

2235 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

Je vais peut-être juste ajouter un point d'information. Au niveau de l'érosion des berges, entre autres, il est important... là, je ne sais pas si on faisait, entre autres, aussi mention...

2240 Il y a un projet présentement sur la Côte-Nord qui est piloté par des experts actuellement et différents ministères évidemment, dont le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à l'échelle de la Côte-Nord pour intervenir parce qu'il y a un réel problème au niveau de l'érosion.

2245 Et ce secteur-là, entre autres, ce n'est peut-être pas la même problématique. D'accord, je me trompe.

2250 À ce moment-là, je peux peut-être ajouter un autre point d'information, par contre. C'est qu'il y a d'autres lois et règlements qui s'appliquent pour des procédures d'enrochement ou procédures de stabilisation quelconque des berges. À ce moment-là, on parle de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou la *Politique de protection des rives du littoral* qui est appliquée par les municipalités concernées.

2255 C'est certain qu'à ce moment-là, il y a un niveau de protection qui est établi. Maintenant, pour le saumon, peut-être que... François me dit aussi que dans ce cas-là, c'est un phénomène qui était naturel. C'est certain qu'à ce moment-là, aussi, il faut considérer cet aspect-là.

Puis pour ce qui est du saumon, je vais laisser MRNF, Faune Québec.

2260 **Mme JOHANNE LABONTÉ :**

2265 Tout simplement pour vous apporter la précision que s'il y a des travaux de stabilisation qui doivent avoir lieu dans l'habitat du poisson, c'est certain que ça doit passer par une autorisation de la part de Faune Québec en vertu de la *Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune*. Donc, les impacts sur les populations fauniques et sur les habitats sont étudiés à ce moment-là en fonction des travaux planifiés.

LA PRÉSIDENTE :

2270 Pas d'autres demandes d'intervention sur ces aspects-là pour ce soir? Alors, on conclut sur ce point-là.

Demain, on reprend à 9 h pour la présentation des mémoires. Ceux qui souhaitent faire une présentation plus intégrale, vous êtes les bienvenus. Et dans l'après-midi, on continue sur

2275 la thématique. Mais là, la thématique est plus dans l'approche de gestion, tous les aspects internes, comment pourraient être constitués les comités, etc. L'approche de gestion par bassin versant aussi, il a été demandé d'avoir une approche qui permet d'avoir une vue globale. Alors, on vous invite à réfléchir sur tout ça et à nous revenir demain après-midi à 14 h.

2280 Bonne fin de soirée. Merci beaucoup.

* * * * *

2285 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

2290

LISE MAISONNEUVE, s.o.